



<b>OBJECTIF .....</b>	<b>3</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>2. MEMBRES DU GTCA.....</b>	<b>3</b>
<b>3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>3</b>
<b>4. MISE A JOUR DU FORMAT ET DE LA PRESENTATION DES DOCUMENTS DE L'ACAP PRESENTANT LES AVIS EN MATIERE DE MEILLEURES PRATIQUES RELATIVES A L'ATTENUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES DES OISEAUX DE MER.....</b>	<b>4</b>
<b>5. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE À LA PALANGRE DÉMERSALE.....</b>	<b>5</b>
5.1 Examen des dernières évolutions de la recherche en matière d'atténuation et mise à jour des avis en matière de meilleures pratiques.....	5
5.2 Mise à jour des fiches pratiques en matière d'atténuation.....	7
5.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation .....	7
<b>6. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE AU CHALUT .....</b>	<b>7</b>
6.1 Examen des mesures d'atténuation et des avis en matière de meilleures pratiques.....	7
6.2 Mise à jour des fiches pratiques en matière d'atténuation.....	9
6.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation .....	9
<b>7. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS DANS LES PÊCHERIES PALANGRIÈRES PÉLAGIQUES .....</b>	<b>10</b>
7.1 Examen des mesures d'atténuation et des avis en matière de meilleures pratiques.....	10
7.2 Mise à jour des fiches pratiques en matière d'atténuation.....	16
7.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation .....	16
<b>8. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS DANS LES PÊCHERIES AU FILET MAILLANT .....</b>	<b>18</b>
8.1 Recherches prioritaires .....	20

<b>9. ÉVALUATION DES RISQUES POSÉS AUX ESPÈCES INSCRITES À L'ACAP PAR LES MÉTHODES DE PÊCHE AU FILET ET AUTRES QUE LE FILET MAILLANT ET LE CHALUT</b>	<b>20</b>
<b>10. PÊCHERIES ARTISANALES ET À PETITE ÉCHELLE</b>	<b>22</b>
<b>11. LA TECHNOLOGIE LASER POUR REDUIRE LES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS</b>	<b>23</b>
<b>12. INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ACAP : CAPTURES ACCESSOIRES DES OISEAUX DE MER</b>	<b>24</b>
<b>13. COORDINATION DES ACTIVITÉS LIÉES AUX ORGP</b>	<b>26</b>
<b>14. SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE</b>	<b>28</b>
<b>15. ÉVALUATION DES RISQUES</b>	<b>31</b>
<b>16. PAI/PAN - OISEAUX DE MER DE LA FAO</b>	<b>35</b>
<b>17. LISTE DES ESPÈCES INSCRITES À L'ANNEXE 1</b>	<b>38</b>
<b>18. PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'ACAP</b>	<b>39</b>
<b>19. OUTILS ET LIGNES DIRECTRICES</b>	<b>39</b>
<b>20. PASSAGE EN REVUE ET INFORMATIONS</b>	<b>41</b>
<b>21. PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTCA</b>	<b>41</b>
<b>22. AUTRES ELEMENTS A PRENDRE EN CONSIDERATION</b>	<b>41</b>
<b>23. ADOPTION DU RAPPORT</b>	<b>41</b>
<b>24. OBSERVATIONS FINALES</b>	<b>41</b>
ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION DU GTCA7 ET MEMBRES ABSENTS	43
ANNEXE 2. RÉSUMÉ RÉVISÉ DES AVIS DE L'ACAP POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES ENGINS DE CHALUTAGE PÉLAGIQUES ET DEMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER	45
ANNEXE 3. AJOUTS RECOMMANDÉS AUX PROTOCOLES D'OBSERVATION POUR UNE DOCUMENTATION PLUS PRÉCISE DES DÉTAILS RELATIFS AUX INTERACTIONS AVEC LES OISEAUX VIVANTS	48
ANNEXE 4. TEXTE RECOMMANDE SUR LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES HAMEÇONS DEVANT ETRE INTEGRE DANS LA REVISION DU RESUME DES AVIS DE L'ACAP EN MATIERE DE MEILLEURES PRATIQUES POUR LES PECHERIES PALANGRIERES PELAGIQUES	49
ANNEXE 5. ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LES ORGP	50
ANNEXE 6. DÉCLARATION DU ROYAUME-UNI EN LIEN AVEC LA FIGURE 1 DU DOCUMENT SBWG7 DOC 17	52

## **Rapport de la Septième réunion du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer, La Serena, Chili, 2 – 4 mai 2016**

### **OBJECTIF**

Le présent rapport expose les débats et les recommandations issus de la Septième réunion du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer (GTCA), qui s'est tenue à La Serena, Chili, du 2 au 4 mai 2016.

### **1. INTRODUCTION**

En sa qualité de président du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer, Anton Wolfaardt a souhaité la bienvenue à tous les membres du Groupe de travail, ainsi qu'aux observateurs (**ANNEXE 1**), et a présenté les vice-présidents du Groupe de travail, Igor Debski (Nouvelle-Zélande) et Tatiana Neves (Brésil). Le président a invité tous les participants à s'impliquer pleinement et de manière constructive dans la réunion.

### **2. MEMBRES DU GTCA**

Le président a fait état de l'arrivée de trois nouveaux membres au sein du Groupe de travail depuis le GTCA6 : Alexandre Marques nommé par le Brésil, Gabriela Navarro nommée par l'Argentine et Eric Gilman (Hawaii Pacific University), nommé par le président en qualité de membre expert. Après leur avoir souhaité la bienvenue, les nouveaux membres du Groupe de travail ont été exhortés à participer activement aux travaux. La liste des membres actuels du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer figure en **ANNEXE 1**.

Au début de la réunion, mais aussi pendant son déroulement, le président du Groupe de travail a communiqué des informations relatives aux conflits d'intérêts à l'attention des participants, afin de leur permettre d'en tenir compte et de prendre des mesures. Pour ce qui concerne le point 7 de l'ordre du jour, Jonathan Barrington (Australie), qui a rédigé les documents **SBWG7 Doc 09** et **SBWG7 Doc 10** et présenté le document **SBWG7 Inf 06**, ainsi que Barry Baker, auteur du document **SBWG7 Inf 07**, ont fait savoir que, même si aucun conflit d'intérêts en lien avec les informations contenues dans les documents susmentionnés n'existait actuellement les concernant, ils ne participeraient pas à l'élaboration des recommandations ou de toute autre mesure pouvant découler desdits documents, et ce afin de dissiper tous doutes autour de la possibilité de voir apparaître un éventuel conflit d'intérêts. Le Groupe de travail en a pris acte en temps utile, notant la récusation volontaire des deux membres du Groupe de travail concernés.

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président a présenté l'ordre du jour (**SBWG7 Doc 01**) et a exprimé ses remerciements à l'égard des personnes qui se sont désignées volontaires pour agir en qualité de rapporteurs. Après avoir inclus un point supplémentaire concernant les interactions des oiseaux de mer

avec les lignes d'effarouchement des oiseaux, au titre du point 22 de l'ordre du jour (« Autres éléments à prendre en considération »), le Groupe de travail a procédé à l'adoption de l'ordre du jour.

#### **4. MISE A JOUR DU FORMAT ET DE LA PRESENTATION DES DOCUMENTS DE L'ACAP PRESENTANT LES AVIS EN MATIERE DE MEILLEURES PRATIQUES RELATIVES A L'ATTENUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES DES OISEAUX DE MER**

Parmi les tâches les plus importantes entreprises à chaque réunion du Groupe de travail figure la mise à jour des révisions et des avis (résumé) en matière de meilleures pratiques relatives aux mesures d'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries palangrières et chalutières. Sur la base des recherches présentées et examinées lors de ces réunions, le Groupe de travail veille à ce que les documents soient d'actualité. Les versions mises à jour ou actuelles de ces documents sont disponibles en annexes du rapport de la réunion. Préalablement au GTCA6, une révision intersessions des documents présentant les avis en matière d'examen technique et de meilleures pratiques de l'ACAP mettait en évidence un certain nombre de points pour lesquels les informations pouvaient être mieux présentées.

Le document **SBWG7 Doc 16** fournit une version révisée des documents présentant les avis en matière d'examen et de meilleures pratiques pour les pêcheries palangrières pélagiques (sous leur forme provisoire) et énonce les principes généraux qui sous-tendent les révisions proposées. Ces principes comprenaient : la présentation claire, efficace et cohérente des informations, en garantissant le caractère exact et actuel des références ; une meilleure définition de la terminologie ; des liens vers les fiches pratiques pertinentes en matière d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer ; l'insertion d'une section énonçant les critères de l'ACAP pour l'évaluation des mesures d'atténuation des captures accessoires ; et l'ajout d'une catégorie reprenant les mesures prometteuses, malgré leur développement inachevé. Ledit document recommande également de fondre en un seul document tous les avis en matière d'examen et de meilleures pratiques.

Le Groupe de travail a reconnu que le nouveau format des documents de l'ACAP présentant les avis en matière d'examen et de meilleures pratiques offrait une meilleure lisibilité des informations. Il a insisté sur l'importance de mettre à jour également les fiches pratiques pertinentes en matière d'atténuation des captures accessoires lorsque des modifications sont apportées aux documents présentant des avis en matière d'examen et de meilleures pratiques. Le Groupe de travail a en outre mis en exergue l'importance de ne pas « perdre le fil » permettant de suivre le raisonnement qui a amené à apporter les modifications réalisées. Un petit groupe a été créé afin de déterminer la meilleure façon d'aligner ou de fusionner les documents de l'ACAP présentant les avis en matière d'examen et de meilleures pratiques avec les fiches pratiques relatives à l'atténuation des captures accessoires, et ce de manière à éviter les doublons. Le Groupe de travail a recommandé qu'au lieu de les intégrer en un seul document, il serait plus judicieux de les garder en tant que documents séparés, mais en établissant des liens entre eux. Le Groupe de travail a par ailleurs recommandé de simplifier les fiches pratiques en matière d'atténuation lorsqu'il était

prévu qu'elles fassent l'objet d'une révision assez rapidement (dans les deux ou trois années à venir), notamment en supprimant les références renvoyant à des études scientifiques, ainsi que toutes les informations qui ne sont pas jugées nécessaires à la mise en pratique des mesures d'atténuation. De cette façon, les documents de l'ACAP présentant des avis en matière d'examen et de meilleures pratiques fourniraient tous les détails relatifs aux évaluations scientifiques et à l'examen de l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accessoires, tandis que les fiches pratiques en matière d'atténuation s'inscriraient plutôt comme un outil destiné à favoriser la mise en application des mesures d'atténuation grâce à leur diffusion auprès des pêcheurs. Enfin, le Groupe de travail a marqué son soutien en faveur du format révisé décrit dans le document **SBWG7 Doc 16** pour les documents présentant les avis en matière d'examen et de meilleures pratiques relatives à l'atténuation des captures accessoires dans le cadre des pêcheries palangrières pélagiques, en déclarant que ce nouveau format devait être élargi aux autres documents présentant les avis en matière d'examen et de meilleures pratiques encore à traiter (p. ex. dans le cadre des pêcheries démersales et chalutières).

#### **RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve le format révisé des documents de l'ACAP présentant les avis en matière d'examen et de meilleures pratiques.
2. Approuve la proposition visant à simplifier les fiches pratiques élaborées par BirdLife et l'ACAP, lorsqu'il est prévu que les fiches actuelles fassent prochainement l'objet d'une révision officielle (prévue dans les 2 ou trois années à venir).

## **5. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE À LA PALANGRE DÉMERSALE**

### **5.1 Examen des dernières évolutions de la recherche en matière d'atténuation et mise à jour des avis en matière de meilleures pratiques**

Trois documents d'information ont été soumis à l'attention du Groupe de travail.

**SBWG7 Inf 02** : décrit les profils d'immersion pour les petits palangriers démersaux qui utilisent des flotteurs immergés en Nouvelle-Zélande, ainsi que les effets produits par les différentes configurations de flotteurs. La pose de ralingues de flotteurs a généré des profils d'immersion plus rapides et plus équilibrés, réduisant les temps d'immersion dans les configurations de pêche où la palangre est immergée au-dessus du fond marin.

**SBWG7 Inf 03** : indique que, dans les pêcheries palangrières démersales au charbonnier de la côte ouest des États-Unis, la distance à laquelle les palangres flottantes s'enfonçaient hors d'atteinte des albatros (soit à une profondeur de 2 m) par rapport à la poupe du navire était 2,3 fois supérieure en comparaison avec les engins sans flotteurs (68,8 m ; +/- 37,8, IC à 95 %), soit bien au-delà de la protection offerte par les lignes d'effarouchement. Les

albatros ont attaqué les palangres flottantes dix fois plus souvent (2,7 attaques/1 000 hameçons, 0,48-4,45 IC à 95 %) que les palangres non flottantes (0,2 attaques/1 000 crochets, 0,01-0,36 IC à 95 %). Cependant, la pose de nuit s'est révélée efficace pour réduire les captures accessoires des navires utilisant des palangres flottantes.

**SBWG7 Inf 08** (pertinent également au titre du point 7 de l'ordre du jour) : expose les caractéristiques des différentes lignes d'effarouchement testées en Nouvelle-Zélande par des palangriers démersaux dont la longueur totale est inférieure à 28 m. Les caractéristiques examinées concernaient notamment les poteaux de déploiement, les matériaux des banderoles et les segments terminaux utilisés pour la création d'une traînée. La performance des lignes d'effarouchement a été déterminée principalement en fonction de l'ampleur aérienne de chaque type de ligne, de la réaction des banderoles, de leur efficacité de suivi et de la perturbation créée à la surface de l'eau en bout de ligne. Les étapes suivantes ont consisté à évaluer dans quelle mesure la conception des nouvelles lignes d'effarouchement pouvait contribuer à dissuader les oiseaux de mer de s'approcher des filets.

Le Groupe de travail a noté que la vitesse d'immersion des hameçons qui coulaient le plus lentement, soit ceux qui génèrent le plus haut taux de captures accessoires, constituait le facteur clé à prendre en compte au moment de prescrire l'application de mesures d'atténuation pour les pêcheries palangrières démersales utilisant des engins flottants. Les vitesses d'immersion les plus lentes sont celles des engins de pêche démersale qui déploient des flotteurs. Augmenter la longueur des lignes de flotteurs permet d'améliorer la vitesse d'immersion. Lorsque l'utilisation de lignes de flotteurs pose problème d'un point de vue opérationnel en raison de la configuration des engins de pêche, il convient de prévoir un espace de chaque côté des flotteurs (5 m ou plus) libre de tout hameçon appâté, afin de minimiser les risques de captures accessoires sur les sections de la ligne qui présentent la vitesse d'immersion la plus lente. Néanmoins, la relation entre le lestage des lignes et la longueur des lignes de flotteurs est encore trop méconnue pour parvenir à une profondeur de pêche spécifique à vitesse d'immersion maximale. Des recherches supplémentaires sont encore nécessaires pour percer le secret de cet équilibre.

Le Groupe de travail a reconnu que la pratique consistant à enrouler les lignes des flotteurs autour de flotteurs apparaissait comme une piste intéressante pour réduire les enchevêtrements au moment de la mise à l'eau. Les auteurs du document **SBWG7 Inf 02** ont d'ailleurs proposé de fournir des détails précis quant aux procédures opérationnelles liées à cette question.

Comme le Groupe de travail a noté que des lignes de flotteurs plus longues étaient susceptibles d'accroître le nombre d'enchevêtrements de tortues marines, les travaux ultérieurs devront particulièrement veiller à signaler toute augmentation éventuelle des risques pour les autres taxons.

Les expériences visant à tester les différentes lignes d'effarouchement pour les petits palangriers ont été saluées, et le Groupe de travail a encouragé à poursuivre les essais dans des conditions commerciales, notamment afin de déterminer précisément dans quelle mesure ces lignes parviennent à réduire les captures accessoires.

Enfin, le Groupe de travail a noté que le signalement, dans le document **SBWG7 Inf 03**, de la capture d'un puffin à pieds roses en 2014 constituait le tout premier cas de capture d'un individu de cette espèce dans les eaux américaines.

## 5.2 Mise à jour des fiches pratiques en matière d'atténuation

Aucune modification n'a été recommandée concernant les fiches pratiques en matière d'atténuation pour les pêcheries palangrières démersales.

## 5.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation

Le Groupe de travail a reconnu que les travaux visant à dégager des mesures d'atténuation qui permettent d'améliorer la vitesse d'immersion des hameçons appâtés sur les palangres flottantes suivaient leur cours, en ajoutant qu'il s'agissait d'une priorité. Les Parties ont été exhortées à collaborer dans le cadre d'initiatives intersessions afin de faire progresser ces recherches. Parmi les autres travaux fondamentaux dans le cadre des recherches prioritaires portant sur la palangre démersale figurent : les travaux visant à étudier les effets de l'utilisation de lignes de flotteurs plus longues, l'objectif poursuivi étant d'améliorer la vitesse d'immersion et les taux de capture des poissons tout en continuant à limiter les captures accessoires, ainsi que les travaux relatifs aux différentes configurations de lestage des lignes en vue d'améliorer la vitesse d'immersion sans compromettre la position des engins de pêches immergés.

### RECOMMANDATION AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Encourage les Parties et les autres acteurs à orienter les priorités de la recherche vers l'identification de mesures d'atténuation permettant d'améliorer la vitesse d'immersion des hameçons appâtés des palangres flottantes, et à tenir le Groupe de travail informé des évolutions relatives aux recherches sur la mortalité des oiseaux marins et l'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries palangrières démersales.

## 6. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE AU CHALUT

### 6.1 Examen des mesures d'atténuation et des avis en matière de meilleures pratiques

Aucun document du Groupe de travail n'a été soumis à ce point de l'ordre du jour. Trois documents d'information ont été examinés par le Groupe de travail.

**SBWG7 Inf 04** : décrit dans les grandes lignes un projet néo-zélandais relatif au développement d'un nouveau prototype d'effaroucheur novateur pour chalutiers hauturiers. Les résultats préliminaires ont indiqué que ce prototype semblait efficace pour dissuader les albatros *Thalassarche* de s'approcher de l'espace clos entre les funes, sauf en présence de grandes quantités de déchets de poissons. Il n'empêchait cependant pas à des oiseaux plus petits (p. ex. puffin à menton blanc) de pénétrer dans cet espace. Le Groupe de travail a toutefois émis une mise en garde concernant le fait que, pendant les essais, 3 m de funes

dépassaient de cet espace clos. Il a en outre déclaré que l'ajout de bômes pourrait contribuer à l'efficacité de ces effaroucheurs d'oiseaux.

**SBWG7 Inf 05** : dévoile des données relatives à l'utilisation et à l'impact potentiel d'un troisième câble (netsonde destiné à surveiller le filet) par les chalutiers-congélateurs en mer d'Argentine, ainsi que des informations concernant la mise à l'essai de mesures d'atténuation visant à réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer. Les résultats présentés dans ledit document indiquent que : *i*) une proportion considérable de la flotte de chalutiers-congélateurs actifs dans la zone couverte par l'étude utilisent actuellement un netsonde au cours de leurs opérations de pêche, *ii*) la majeure partie des captures accessoires engendrées par ce troisième câble ont eu lieu au cours de l'utilisation d'un chalut pélagique, et *iii*) l'utilisation de lignes d'effarouchement a permis de réduire le taux de mortalité des oiseaux marins, même si cette mesure d'atténuation doit encore faire l'objet d'ajustements en raison de possibles enchevêtrements dans le troisième câble. Le Groupe de travail a noté que l'existence d'un niveau de mortalité non détectée (cryptique) constituait un élément important à prendre en compte pour ce type d'engins de pêche, et que celle-ci devait être reconnue et prise en compte dans le cadre des futures études.

**SBWG7 Inf 25** : présente des données relatives à des essais menés en lien avec le développement d'un programme de gestion des rejets dans les îles Falkland (îles Malouines)<sup>1</sup> dans la pêche au chalut de fond, l'objectif étant d'empêcher autant que faire se peut les oiseaux marins de se nourrir de ces rejets. Les résultats préliminaires dévoilés dans le présent document ont montré que le programme de gestion des rejets de déchets permet de considérablement diminuer la présence d'oiseaux de mer dans l'espace entre les funes, une zone de danger. Une réserve a cependant été émise. Elle concerne la conception et l'emplacement des lieux de stockage à bord des navires, auxquels il convient d'accorder une attention toute particulière pendant les prochains essais.

Le Groupe de travail a noté plusieurs restrictions concernant l'établissement à bord des navires d'installations de traitement des déchets de poissons, notamment la période maximale de conservation des déchets, ce qui peut avoir une incidence sur la taille des cuves de conservation et leur emplacement à bord. Les restrictions soulignées ont mis en exergue l'importance de tenir compte de la gestion des déchets de poissons lors de la conception et de la construction des nouveaux navires, sur lesquels on pourrait d'emblée prévoir d'installer des installations intégrées de gestion des déchets et d'autres options d'atténuation. Cette question n'a pas encore été explorée en détail par le Groupe de travail, mais à long terme, cette approche est susceptible d'avoir son importance si jamais elle s'accompagnait d'incitants visant à pousser les entreprises de construction navale à construire des navires qui ne présenteraient plus aucun danger pour les oiseaux.

La délégation de l'Argentine s'est opposée à la présentation du document **SBWG7 Inf 25**, affirmant que celui-ci contenait plusieurs références juridictionnelles afférentes à un territoire dont la souveraineté fait l'objet d'un litige reconnu par les Nations Unies et l'ACAP. L'Argentine a également souligné la nécessité de poursuivre les discussions tenues

---

<sup>1</sup> *Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et les zones marines environnantes.*

préalablement à propos des références bibliographiques, mettant en évidence les efforts considérables déployés par les scientifiques et les techniciens pour faire usage de la double appellation des îles concernées.

Le membre britannique du Groupe de travail a quant à lui déclaré qu'il était tout à fait en droit de présenter n'importe quel document devant le Groupe de travail, d'autant plus qu'en l'occurrence, il nourrissait le sentiment que le document concerné présentait un intérêt particulier pour le sujet traité.

Le Groupe de travail est arrivé à la conclusion que le résumé des avis en matière de meilleures pratiques d'atténuation pour la pêche au chalut devait être modifié afin de fournir des avis plus clairs au sujet des méthodes d'atténuation relatives aux différents types de câbles. Plus précisément s'agissant des câbles de contrôle du filet, le Groupe de travail a recommandé de fournir des avis mettant clairement en évidence que la non-utilisation d'un netsonde reste l'approche à privilégier, en ajoutant que les avis existants en matière d'atténuation doivent être appliqués uniquement lorsque ceci n'est pas envisageable. Le caractère fondamental de la gestion des déchets en tant que stratégie d'atténuation a également été souligné, et le Groupe de travail a accepté de présenter les avis en la matière préalablement aux options liées aux collisions avec les câbles ou aux enchevêtrements. Un petit groupe a procédé à la mise à jour des avis en matière de meilleures pratiques visant à réduire l'impact des engins de chalutage pélagiques et démersaux sur les oiseaux de mer, lesquels figurent en **ANNEXE 2**. Le Groupe de travail a également noté qu'il convenait, pendant les travaux intersessionnels destinés à mettre à jour les avis de l'ACAP et les documents de révision relatifs aux engins de chalutage (comme recommandé au titre du point 4 de l'ordre du jour), d'accorder une attention toute particulière aux connaissances disponibles sur les paravanes et d'utiliser une terminologie dans les documents qui soit cohérente avec les autres méthodes de pêche.

## **6.2 Mise à jour des fiches pratiques en matière d'atténuation**

Le Groupe de travail a noté que les fiches pratiques en matière d'atténuation reprennent déjà presque toutes les modifications proposées pour les avis en matière de meilleures pratiques relatives à l'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries au chalut. Il se révèle dès lors inutile de les mettre à jour.

## **6.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation**

Le Groupe de travail a confirmé que les domaines de recherche suivants étaient hautement prioritaires pour la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries chalutières :

- i. Options pour réduire les interactions entre les oiseaux de mer et les câbles, surtout les câbles de contrôle du filet, en agissant sur le moment et l'endroit où sont déversés les déchets, de même que sur la nature de ces derniers, et en reconnaissant qu'il existe des différences entre les navires (taille et mode opérationnel).
- ii. Méthodes pour réduire le nombre d'oiseaux de mer enchevêtrés dans les filets durant la remontée.
- iii. Méthodes pouvant être appliquées à différents types d'oiseaux de mer/pêcheries afin de déterminer le lien qui existe entre le nombre d'oiseaux de mer, les

interactions avec les câbles et la mortalité (quantifier le niveau de mortalité non détectée ou cryptique), y compris les possibilités de recourir à des moyens de surveillance électronique pour étudier les collisions avec les câbles.

- iv. Faisabilité du resserrement des filets dans les pêcheries pélagiques.
- v. Méthodes et modèles visant à renforcer l'efficacité des dispositifs d'effarouchement des oiseaux en réduisant les interactions entre les oiseaux de mer et les engins de pêche au chalut.

### **RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve les éclaircissements concernant les avis en matière de meilleures pratiques visant à réduire l'impact des engins de chalutage pélagiques et démersaux sur les oiseaux de mer (inclus dans les avis révisés fournis en **ANNEXE 2**).
2. Exhorte la mise en œuvre des recherches prioritaires relatives à l'atténuation de l'impact des engins de chalutage, telles qu'elles ont été identifiées dans la section 6.3.

## **7. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS DANS LES PÊCHERIES PALANGRIÈRES PÉLAGIQUES**

### **7.1 Examen des mesures d'atténuation et des avis en matière de meilleures pratiques**

Le point 7 de l'ordre du jour portait sur les initiatives ciblant la conservation des oiseaux de mer dans la pêche palangrière pélagique. Les six documents du Groupe de travail ainsi que les deux documents d'information ont été répartis en trois catégories : lestage des avançons, dispositifs de protection des hameçons et capture d'oiseaux marins pendant les opérations de halage. Aucun document n'a été soumis concernant les lignes d'effarouchement ou la mise à l'eau nocturne.

#### **7.1.1 Lestage des avançons**

**SBWG7 Doc 08** : rend compte des recherches menées par l'Australian Maritime College quant à la relative sécurité des trois régimes de lestage des lignes actuellement recommandés par l'ACAP comme meilleures pratiques et aux trois régimes de lestage proposés dans le document **SBWG7 Doc 07** (voir ci-après). Les chercheurs ont simulé des retours de palangre et prévu quels traumatismes pourraient subvenir au crâne et au thorax grâce au modèle dit du « Blunt Trauma Criterion » (littéralement « critère sur les traumatismes contondants »). Les recherches ont été axées sur trois différentes tailles d'émerillons lestés (45 g, 60 g et 100 g) et deux différentes tailles de deux types de lests coulissants : GloLeads (40 g et 60 g) et Lumo Leads (45 g et 60 g), positionnés à différentes distances par rapport au bout de l'avançon. Le type de lests utilisé et la distance à laquelle ils étaient fixés vis-à-vis de l'hameçon ont fortement influencé les résultats relatifs à la

gravité des retours de palangre et aux conséquences sécuritaires. Au regard des conditions dans lesquelles les retours de palangre ont été simulés dans le cadre de l'étude, le régime actuel de l'ACAP consistant à utiliser un lest de plus de 45 g à moins de 1 m de l'hameçon, de même que les régimes proposés visant à utiliser un lest de plus de 40 g au niveau de l'hameçon et de plus de 60 g à moins de 1 m de l'hameçon, ont été jugés comme sûrs, mais uniquement à condition d'utiliser des lests coulissants. Les lests placés à même l'hameçon ou à proximité de celui-ci coulissent plus rapidement et à une plus grande distance du navire que les lests placés plus loin par rapport à l'hameçon. Presque tous les lests coulissants (à une exception près) fixés à 3,5 m de l'hameçon sont restés sur l'avançon après la simulation de retours de palangre.

Le Groupe de travail a identifié un nombre de domaines auxquels ces recherches en matière de sécurité pourraient être étendues, y compris l'utilisation de lests de 80 g (qui n'étaient pas disponibles au moment des essais) et des systèmes de retrait des hameçons qui empêcheraient de devoir couper la ligne. La collecte de vidéos pour illustrer le fonctionnement des lests coulissants a été encouragée, car il pourrait s'agir là d'un excellent moyen de transmettre les informations aux pêcheurs. Le Groupe de travail a encouragé la collecte de plus amples informations en lien avec l'incidence des retours de palangre, que ce soit par des programmes d'observation ou par le biais d'une surveillance électronique, et a de plus conseillé l'élaboration de protocoles destinés à surveiller ces événements. Il a également été fait observer que des lests coulissants fixés selon le régime traditionnel ont été utilisés de manière intensive dans certaines pêcheries, sans pour autant qu'il ait été fait état d'incidents liés à la sécurité.

**SBWG7 Doc 07** : recommande d'apporter des modifications aux avis de l'ACAP en matière de meilleures pratiques relatives aux régimes de lestage des lignes, à l'appui de l'analyse statistique des données d'immersion exposée préalablement dans le document **SBWG6 Doc 13**. Cette analyse est venue clôturer la première des trois étapes prévues dans la réalisation du programme de réévaluation des régimes de lestage des avançons pour la pêche palangrière pélagique, lequel programme avait été adopté par le CC8. Sur la base de cette analyse statistique, le document **SBWG7 Doc 07** explique que les hameçons appâtés sur des bas de ligne plus courts (le morceau de monofilament entre l'hameçon et le lest), en utilisant les configurations de lestage indiquées, s'enfonçaient plus vite que sur des bas de ligne plus longs. L'analyse statistique a été mise à profit pour répartir les différents régimes de lestage des avançons en fonction de leur vitesse d'immersion. Partant de ces résultats, le document **SBWG7 Doc 07** recommande de remplacer les régimes existants présentés dans les avis de l'ACAP en matière de meilleures pratiques pour le lestage des avançons dans les pêcheries palangrières pélagiques par les valeurs suivantes : (1) Fixation à l'hameçon – 40 g ou plus ; ou (2) Fixation à moins de 1 m de l'hameçon – 60 g ou plus ; ou (3) Fixation à moins de 2 m de l'hameçon – 80 g ou plus.

Même si aucune nouvelle information n'a été fournie concernant les interactions des oiseaux marins ou les taux de captures des espèces de poissons ciblées, on peut lire dans le document **SBWG7 Doc 07** qu'il ressort des premières conclusions des études réalisées dans la pêche d'espadons uruguayenne qu'une réduction de la longueur des bas de ligne de 4,5 m (75 g) à 1 m (65 g) a déjà permis de réduire le taux de mortalité des oiseaux marins de près de 50 %, et ce sans avoir eu à mettre en place d'autres mesures d'atténuation telles que la mise à l'eau nocturne ou le déploiement de lignes d'effarouchement (**SBWG5 Doc 49**). Les auteurs ont fait remarquer que, comparativement aux régimes de lestage des lignes

contenus dans les avis actuels de l'ACAP en matière de meilleures pratiques, les vitesses d'immersion les plus rapides du régime de lestage proposé permettent de parer à tous manquements en matière d'utilisation de lignes d'effarouchement ou de mise à l'eau nocturne.

**SBWG7 Doc 14** : fait état des essais en mer menés en 2015 dans la pêcherie palangrière pélagique brésilienne visant à comparer deux configurations de lests coulissants (lest Lumo Lead de 60 g fixé à 1 m de l'hameçon et lest Lumo Lead de 60 g à 3,5 m de l'hameçon) par rapport au système de lestage traditionnel (émerillon lesté de 60 g fixé à 3,5 m de l'hameçon), et à analyser les taux de captures accessoires d'oiseaux marins, taux d'espèces de poissons ciblées ainsi que les vitesses d'immersion. Les essais ont été menés de nuit, sans utilisation de lignes d'effarouchement. Aucune différence entre les trois configurations n'a pu être établie du point de vue des taux de captures des espèces ciblées. La vitesse d'immersion du lest Lumo Lead de 60 g fixé à 1 m de l'hameçon était supérieure à celle des deux autres, ce qui s'est traduit par des taux de captures accessoires d'oiseaux marins significativement plus faibles (0,11 oiseaux/1 000 hameçons, comparativement à 0,33 oiseaux/1 000 hameçons avec des lests Lumo Lead fixés à 3,5 m de l'hameçon et à 0,85 oiseaux/1 000 hameçons avec les émerillons lestés fixés à 3,5 m de l'hameçon).

Le Groupe de travail a pris acte de la réduction substantielle des taux de captures accessoires grâce à l'utilisation de lests placés à 1 m de l'hameçon en comparaison avec ceux fixés à 3,5 m qu'évoque le document **SBWG7 Doc 14**, ce qui respecte les recommandations des avis en matière de meilleures pratiques proposées dans le document **SBWG7 Doc 07**. Le Groupe de travail a en outre abordé le caractère pratique de l'utilisation de lests de 40 g fixés aux hameçons et a souligné que, dans de nombreux cas, la fixation du lest à une faible distance de l'hameçon apparaissait comme une solution plus réaliste d'un point de vue opérationnel. Par conséquent, le Groupe de travail est convenu de modifier les régimes de lestage recommandés dans le document **SBWG7 Doc 07** en remplaçant le régime de fixation de lests de 40 g ou plus à même les hameçons par un régime de fixation de lests de 40 g ou plus à moins de 0,5 m de l'hameçon. Le Groupe de travail est par ailleurs convenu de recommander comme meilleure pratique d'atténuation cette série modifiée de trois configurations de lestage, celles-ci devant être utilisées en association avec la mise à l'eau nocturne et la pose de lignes d'effarouchement. Il a par ailleurs été mis en exergue que les différences que les trois options présentaient en matière d'interaction avec les oiseaux n'étaient pas encore bien comprises, et qu'il convenait dès lors d'encourager la réalisation de nouveaux travaux afin de les quantifier. Les conclusions devront ensuite être transmises au Groupe de travail.

**SBWG7 Inf 06** : rend compte de l'évolution et des résultats des essais en mer menés entre 2011 et 2015 sur des palangriers pélagiques en Australie, en Afrique du Sud et au Brésil, afin de tester l'efficacité de la capsule d'hameçon. Sur les 62 000 capsules ayant fait l'objet de l'étude, un seul cas de mortalité a été enregistré, contre 24 pour un groupe contrôle constitué d'avançons sur des engins de pêche traditionnels (émerillons lestés d'un poids de 60-80 g fixés à 2 à 7 m de l'hameçon), soit des taux de captures accessoires de 0,034 et 0,77 oiseaux/1 000 hameçons, respectivement. En plus de protéger l'hameçon, le poids supplémentaire que la capsule prend en s'immergeant garantit une vitesse d'immersion beaucoup plus rapide que les lignes ordinaires (lests de 60 g fixés à 3,5 m de l'hameçon). La capsule n'a pas eu d'incidence négative sur les taux de capture des espèces ciblées.

**SBWG7 Doc 10** : fournit une évaluation de la capsule d'hameçon en confrontant les résultats présentés dans le document **SBWG7 Inf 06** aux six critères relatifs aux meilleures pratiques d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins élaborés par le GTCA pour évaluer et recommander les avis en matière de meilleures pratiques relatives aux mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins.

Le Groupe de travail a débattu de l'intérêt de recommander la capsule d'hameçon en tant que meilleure pratique d'atténuation à part entière pour les pêcheries palangrières pélagiques. Le Groupe de travail a pris acte de la réduction significative de la mortalité des oiseaux marins observée lors de l'utilisation des capsules, bien que certaines préoccupations aient été émises quant à l'exactitude des recherches menées à ce jour. En effet, l'efficacité du dispositif vient-elle de l'amélioration de la vitesse d'immersion due aux 68 g supplémentaires ajoutés à l'hameçon ou plutôt de la protection de la pointe et de l'ardillon de l'hameçon ? La question consiste à savoir si les recherches ont adéquatement permis de le quantifier. La possibilité de voir augmenter le nombre d'oiseaux enchevêtrés a également été soulevée, étant donné que pendant le déploiement du dispositif une boucle se formait au niveau des avançons. Tout en reconnaissant ces inquiétudes, le Groupe de travail est convenu que les résultats présentés suffisaient à garantir la recommandation de la capsule d'hameçon comme une mesure d'atténuation à part entière pour la pêche palangrière pélagique, précisant que le dispositif répondait aux normes minimales révisées de l'ACAP pour le lestage des lignes et offrait l'assurance que les hameçons appâtés ne sortaient pas de leur capsule avant d'avoir dépassé la profondeur à laquelle la plupart des oiseaux marins se nourrissent (faisant observer en outre que le fabricant règle actuellement la profondeur d'ouverture des capsules d'hameçon à 10 m, bien que l'ouverture puisse être retardée jusqu'à de plus grandes profondeurs). Le Groupe de travail a reconnu qu'il n'était pas impossible que des dispositifs similaires voient le jour à l'avenir, et a fait remarquer que leur recommandation ou celle des modèles de l'ACAP dépendait du respect des critères de performance, notamment de la protection de l'hameçon jusqu'à une profondeur minimale requise, de la conformité avec les meilleures pratiques actuelles en matière de normes de lestage des lignes et de la preuve scientifique pertinente de leur efficacité, de leur efficacité et de leur caractère pratique. Le Groupe de travail s'est de surcroît penché sur les moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour contrôler leur usage adéquat, et a encouragé l'élaboration de mécanismes tels qu'un compteur capable de détecter chaque décompression afin d'identifier le nombre d'activations du dispositif.

**SBWG7 Inf 07** : rend compte des résultats des essais en mer menés en Afrique du Sud visant à mettre à l'épreuve l'efficacité du « Smart Tuna Hook » (STH), un hameçon intelligent pour la pêche au thon, en matière d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins. Le dispositif pèse 38 g et vient se fixer à un hameçon de palangre modifié, tout en protégeant la pointe et l'ardillon de l'hameçon une fois celui-ci appâté. L'hameçon ne présente ainsi plus aucun danger pour les oiseaux marins qui tenteraient de s'emparer de l'appât. Il a toutefois été précisé que le dispositif pouvait également venir se greffer sur les hameçons traditionnels. Dix à quinze minutes après l'immersion en mer, et une fois dépassée la profondeur normale de plongée de la plupart des oiseaux marins, le petit bouclier protecteur est levé afin de permettre aux poissons de venir mordre les hameçons appâtés. Cette étude a enregistré une réduction des taux de captures accessoires d'oiseaux marins pouvant osciller entre 81,8 % et 91,4 % grâce à l'utilisation du STH par rapport au groupe de contrôle pour lequel des hameçons conventionnels (sans bouclier protecteur) ont

été utilisés. Dans les deux groupes, le groupe expérimental et le groupe témoin, les navires ont fait usage de lests de 80 g placés à 3,2 m de l'hameçon, et la pêche a eu lieu de nuit. Le dispositif de l'hameçon intelligent alourdit le poids de l'hameçon de 38 g, et il a même été observé au cours d'une autre expérimentation en eau douce qu'il permettait d'améliorer la vitesse d'immersion pour atteindre les 4 m de profondeur de 35 % par rapport aux engins lestés traditionnels (lests de 60 g placés à 3,5 m de l'hameçon) : 0,6 m/s contre 0,39 m/s. Aucune différence notable n'a été enregistrée du point de vue des taux de capture des espèces ciblées entre le groupe expérimental utilisant l'hameçon intelligent et le groupe de contrôle.

**SBWG7 Doc 09** : fournit une évaluation du STH en confrontant les résultats présentés dans le document **SBWG7 Inf 07** aux six critères relatifs aux meilleures pratiques d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins élaborés par le GTCA afin d'évaluer et recommander les avis en matière de meilleures pratiques relatives aux mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins.

Il a été fait remarquer que le taux de capture accessoire lié au STH, qui est de 0,059-0,247 oiseau pour 1 000 hameçons dans le document **SBWG7 Inf 07**, était supérieur aux taux obtenus dans un certain nombre de pêcheries palangrières pélagiques. Il convient de préciser, cependant, que les essais ont été effectués dans une zone qui connaît des taux particulièrement élevés de captures accessoires malgré l'application des mesures d'atténuation adoptées à ce jour, et que ceux-ci ont considérablement reculé au regard du status quo qui caractérise cette pêcherie. Rejoignant les préoccupations soulevées à propos de la capsule d'hameçon, il a été mis en lumière que les recherches actuelles n'avaient pas pu adéquatement déterminer si l'efficacité du dispositif était due à l'amélioration de la vitesse d'immersion en raison du poids supplémentaire de l'hameçon lors de la mise à l'eau, ou plutôt en raison du bouclier protecteur qui protège l'ardillon de l'hameçon. Il a en outre été noté qu'il était nécessaire de prévoir le stockage à sec du dispositif avant la mise à l'eau, étant donné que la petite goupille relâchant l'hameçon était conçue pour se corroder une fois immergée. Par ailleurs, le Groupe de travail a reconnu que les essais du STH avaient été moins poussés que ceux menés pour la capsule d'hameçon. Dans l'idéal, le dispositif devrait respecter les avis révisés en matière de meilleures pratiques de lestage selon lesquelles le dispositif doit peser au moins 40 g. Prenant en compte ces inquiétudes, le Groupe de travail est malgré tout convenu de recommander le STH comme meilleure pratique d'atténuation à part entière pour les pêcheries palangrières pélagiques, précisant dans la foulée que le dispositif respecte bien les normes révisées les plus élémentaires de l'ACAP en matière de lestage des lignes et offre la garantie que les hameçons appâtés ne soient pas libérés avant d'avoir dépassé la profondeur de plongée à laquelle la majorité des oiseaux de mer se nourrissent. Le Groupe de travail a aussi reconnu que l'utilisation du STH permettrait d'apaiser les inquiétudes de certains pêcheurs quant à la sécurité en raison d'éventuels retours de palangre, étant donné que le poids du bouclier protecteur disparaît au moment des opérations de halage.

### **7.1.2 Captures d'oiseaux de mer pendant la remontée de la palangre**

**SBWG7 Doc 18** : rend compte des résultats d'une étude visant à analyser l'incidence des captures d'oiseaux vivants pendant la remontée de la palangre. Sur un total de 80 millions d'hameçons observés, 4 379 oiseaux ont été capturés. Auparavant, les cas de captures d'oiseaux vivants pendant la remontée étaient surtout enregistrés dans la pêcherie palangrière pélagique d'Hawaii, mais le document **SBWG7 Doc 18** a montré que le

phénomène était en réalité plus répandu. Comme ces captures ont généralement lieu la journée, il n'est pas impossible que la mise à l'eau de nuit puisse indirectement contribuer à réduire le taux de captures accessoires. Toutefois, les bienfaits de la mise à l'eau nocturne pour la réduction de la mortalité liée à la mise à l'eau de la palangre devraient nettement l'emporter sur les captures trouvant place pendant la remontée. Sachant que 10 à 19 % des oiseaux capturés pendant la remontée étaient vivants, un ciblage sur le relâchement en toute sécurité des oiseaux permettrait d'atténuer les impacts. Parmi les pratiques destinées à réduire les captures d'oiseaux pendant la remontée de la palangre figurent, notamment, la possibilité de remonter la ligne par le côté du navire, grâce à une longueur d'avance plus courte que la distance qui sépare le point de remontée de la palangre à la poupe, ainsi que l'utilisation de machines pour la remontée de la palangre afin de réduire le plus possible le temps requis pour remonter la ligne secondaire. Ledit document reconnaît qu'il est fondamental d'élaborer des protocoles de collecte des données plus efficaces afin de pouvoir faire la distinction entre les oiseaux de mer capturés lors de la mise à l'eau de la palangre et ceux capturés pendant la remontée. Il fournit en outre des orientations quant à la façon dont il convient de traiter les oiseaux marins capturés pendant la remontée afin de maximiser leurs chances de survie une fois relâchés.

Soulignant la requête qui avait été faite à la Nouvelle-Zélande dans le cadre du document **SBWG7 Doc 18** de fournir des données, Nathan Walker a déploré le retard accumulé pour leur transmission. Une erreur humaine s'est glissée dans le traitement des formulaires papier remis par les observateurs et a abouti à un manque d'exhaustivité de la base de données des observateurs en matière de captures d'espèces protégées. Après un examen exhaustif des données d'observateurs récoltées entre 2002 et 2015, il ressort que 1,9 % des formulaires de déclaration des données aurait été mal traités. Des améliorations sont actuellement apportées au niveau du traitement des données des observateurs afin de réduire autant que faire se peut les erreurs humaines à l'avenir. S'agissant de la capture d'oiseaux marins vivants, 28 % des oiseaux capturés pendant la pêche à la palangre de surface entre 2002-2003 et 2014-2015 étaient vivants, avant d'être ensuite relâchés. Les dernières analyses indiquent qu'un nombre plus élevé que la moyenne de captures d'oiseaux vivants était imputable uniquement aux grands palangriers de surface, lorsque la remontée de la palangre avait lieu en journée ou après l'aube. Les observateurs ont considéré qu'une portion de ces captures vivantes avaient eu lieu pendant l'immersion de la palangre, se souvenant de plusieurs cas de captures d'albatros des Antipodes. La Nouvelle-Zélande a prévu d'entreprendre des recherches visant à étudier les chances de survie des oiseaux après leur relâchement, et en communiquera les résultats au Groupe de travail. Les autres Parties dont les programmes d'observateurs font usage de formulaires papier ont été appelées à se pencher sur le traitement et l'encodage de ces formulaires et à intégrer un système de recoupement des données afin d'éviter, autant que faire se peut, qu'une erreur humaine ne vienne se glisser dans le processus.

Il a été fait observer que les informations relatives aux captures vivantes disponibles au public aux États-Unis témoignent d'une augmentation du nombre de captures dans les dernières années, ce qui mérite de faire l'objet de recherches plus approfondies. Sarah Ellgen a indiqué que les données américaines pouvaient être mises à disposition pour la conduite de ces analyses, bien que certaines données recommandées dans le document **SBWG7 Doc 18** n'aient pas encore été collectées, sans compter que la modification des protocoles d'observation est susceptible de prendre du temps.

Le Groupe de travail a encouragé les Parties et d'autres juridictions à analyser les données existantes pour lui en livrer un compte-rendu, et il les a en outre exhortées à axer les collectes de données ultérieures des programmes d'observation autour des données pertinentes susceptibles de permettre de faire la distinction entre les oiseaux capturés lors de la mise à l'eau, pendant l'immersion ou au moment de la remontée, tel que décrit dans l'**ANNEXE 3**. Afin de déterminer pendant laquelle de ces trois étapes les oiseaux ont été capturés, le Groupe de travail a noté qu'il serait utile aux observateurs d'inclure des données précises concernant l'état de vie des oiseaux capturés, et s'ils sont vivants, de leur condition. Cela permettrait d'analyser ces données ultérieurement afin de déterminer à quel moment les oiseaux ont été capturés. À la lumière des recommandations exposées dans le document **SBWG7 Doc 18** relativement au traitement des oiseaux capturés vivants, l'objectif étant de maximiser leurs chances de survie une fois relâchés, le Groupe de travail a recommandé la révision en période intersessionns du guide de l'ACAP relatif au décrochage des hameçons afin de déterminer la nécessité ou non de le mettre à jour.

## **7.2 Mise à jour des fiches pratiques en matière d'atténuation**

À la lumière des avis révisés en matière de meilleures pratiques relatives au lestage des lignes, le Groupe de travail a recommandé la mise à jour de la fiche pratique numéro 8. Il a en outre recommandé d'élaboret une nouvelle fiche pratique pour les dispositifs qui protègent l'hameçon, en essayant d'appliquer le nouveau format dont il est question au titre du point 4 de l'ordre du jour. Ces nouvelles fiches pratiques doivent inclure des références à la fiche pratique numéro 8 relative au lestage des lignes dans les pêcheries palangrières pélagiques.

## **7.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation**

Le Groupe de travail a confirmé les recherches prioritaires suivantes en matière d'atténuation pour les pêcheries palangrières pélagiques :

**Avançons lestés** : poursuivre les recherches collaboratives de terrain sur le lien qui existe entre les avis révisés de l'ACAP en matière de meilleures pratiques relatives aux régimes de lestage des lignes et le taux de mortalité et/ou le taux d'attaque des oiseaux marins.

**Dispositifs de protection des hameçons** : poursuivre les recherches de terrain afin d'évaluer dans quelle mesure la vitesse d'immersion et les éléments de protection des hameçons de ces dispositifs permettent de réduire les captures accessoires.

**Lignes d'effarouchement des oiseaux** : en matière de recherches relatives aux lignes d'effarouchement, la plus haute priorité reste accordée au développement de lignes d'effarouchement destinées aux plus petits navires, et de méthodes capables de limiter les enchevêtrements de la partie immergée des lignes avec les flotteurs palangriers, tout en créant suffisamment de force de traînée pour maximiser le déploiement de la section aérienne. Les recherches visant à comparer l'efficacité des dispositifs d'effarouchement simples et doubles, les caractéristiques de conception des dispositifs (longueur des lignes de banderoles, configurations et matériaux) ainsi que les méthodes pour remonter et arrimer efficacement les dispositifs d'effarouchement demeurent prioritaires.

**Moments de la journée** : il s'agit de déterminer l'efficacité, de nuit, des lignes d'effarouchement et du lestage des avançons, en analysant le comportement nocturne des oiseaux grâce aux technologies de vision thermique ou nocturne. Il s'agit en outre d'identifier les relations qui existent entre les différents moments de la journée et les captures d'espèces ciblées.

**Combinaison de mesures d'atténuation** : évaluer l'efficacité de l'utilisation simultanée de plusieurs combinaisons de deux meilleures pratiques de l'ACAP en matière de méthodes d'atténuation (mise à l'eau nocturne, lestage des avançons, lignes d'effarouchement des oiseaux), comme l'exigent les mesures actuelles de conservation d'oiseaux de mer des ORGP. Poursuivre l'évaluation de l'efficacité de l'utilisation simultanée des trois meilleures pratiques de l'ACAP en matière de méthodes d'atténuation.

**Technologies nouvelles/émergentes** : poursuivre le développement de technologies nouvelles et/ou émergentes. Actuellement, le Groupe de travail a identifié les technologies nouvelles/émergentes suivantes : équipements qui libèrent ou protègent les hameçons à des profondeurs où ils sont hors de portée des oiseaux de mer, lasers, lests coulissants et divers aspects relatifs à la conception des navires.

**Écologie sensorielle** : encourager et commencer les recherches visant à étudier les capacités sensorielles des oiseaux de mer (systèmes visuel, auditif et olfactif) afin de documenter l'élaboration de technologies et de mesures d'atténuation fondées sur les sens pour remplacer les approches par erreurs et essais. Cette recherche prioritaire s'applique à l'élaboration d'options d'atténuation destinées à un large éventail de méthodes de pêche.

**Captures d'oiseaux vivants pendant la remontée de la palangre** : étudier la nature et l'étendue des captures d'oiseaux vivants pendant la remontée de la palangre dans les pêcheries palangrières pélagiques.

**Technologies d'atténuation lors de la remontée** : développer des méthodes limitant les possibilités pour les oiseaux de mer de s'accrocher aux hameçons lors de la remontée de la palangre.

**Fermetures spatiales/temporelles** : mettre à jour les cartes de chevauchement des efforts de suivi des oiseaux de mer/pêche afin de définir des options pour la gestion spatiale et temporelle.

**Adoption par les pêcheurs des meilleures pratiques en matière de mesures d'atténuation** : tenter d'identifier les barrières et les incitants pouvant pousser ou non les pêcheurs à utiliser les meilleures pratiques de l'ACAP en matière d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières pélagiques.

#### **RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Actualise les meilleures pratiques relatives au lestage des avançons afin de limiter l'impact de la pêche palangrière pélagique sur les oiseaux marins. Il convient pour ce

faire de substituer les nouvelles configurations recommandées à l'ancien régime, à savoir :

- (a) 40 g ou plus attaché à moins de 1 m de l'hameçon ; ou
- (b) 60 g ou plus attaché à moins de 1 m de l'hameçon ; ou
- (c) 80 g ou plus attaché à moins de 2 m de l'hameçon.

Les opérateurs de pêche doivent prendre les précautions adéquates pour évaluer et minimiser les dangers associés à un éventuel retour de palangre, lorsqu'un poisson « mord à l'hameçon » ou lorsque l'hameçon est décroché pendant la remontée de la palangre.

2. Prenne acte que les avis révisés en matière de meilleures pratiques d'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries palangrières pélagiques doivent utiliser les trois mesures suivantes de manière simultanée : lestage des avançons (en respectant les configurations précisées ci-dessus), mise à l'eau nocturne et pose de lignes d'effarouchement.
3. Mette à jour les avis en matière de révision et de meilleures pratiques visant à réduire l'impact des pêcheries palangrières pélagiques sur les oiseaux marins de façon à intégrer les dispositifs de protection des hameçons tels qu'ils figurent à l'**ANNEXE 4**.
4. Exhorte la mise en œuvre des recherches prioritaires visant à limiter les captures accessoires dans les pêcheries palangrières pélagiques, telles qu'elles ont été identifiées dans la section 7.3.
5. Approuve la révision de la fiche pratique numéro 8 relative au lestage des avançons dans les pêcheries palangrières pélagiques de manière à intégrer les nouvelles configurations de lestage, ainsi que l'élaboration d'une nouvelle fiche pratique relative aux dispositifs de protection des hameçons.
6. Approuve la révision du guide de l'ACAP relatif au décrochage des hameçons.

## **8. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS DANS LES PÊCHERIES AU FILET MAILLANT**

Aucun document du Groupe de travail n'a été soumis à ce point de l'ordre du jour. Deux documents d'information ont été examinés par le Groupe de travail.

**SBWG7 Inf 09** : indique que, selon les études réalisées en matière d'écologie alimentaire et les captures accessoires enregistrées, 12 des 31 espèces de l'ACAP sont susceptibles de faire l'objet de captures accessoires par des filets maillants. De nombreux enchevêtrements dans les filets dérivants ont été recensés. De manière générale, la capture accessoire imputable aux filets maillants n'est pas considérée actuellement comme une menace majeure pour les espèces de l'ACAP, bien que les activités de pêche dans le Pacifique Nord, le long du courant de Humboldt, en Méditerranée occidentale et dans l'Atlantique Est

devraient faire l'objet d'une surveillance plus étroite pour évaluer que tel est bien le cas. De récents progrès ont été réalisés dans les essais portants sur les mesures d'atténuation des captures accessoires dans les filets maillants. Tant le système d'éclairage des filets que les filets à fort contraste se sont révélés prometteurs pour la réduction des captures accessoires, tout en minimisant les effets sur la prise des espèces ciblées.

**SBWG7 Inf 10** : rend compte des résultats d'une étude relative à la capacité des petits manchots à faire la distinction entre trois filets de couleurs différentes (vert, couleur claire et orange) dans des conditions contrôlées. L'étude reposait sur un schéma de mesures répétées, dans lequel les manchots étaient exposés à un certain nombre de traitements expérimentaux (fils monofilaments de différentes couleurs disposés de manière à imiter un filet maillant) et à une étape témoin sans les fils (aucune imitation du filet). Les résultats de l'étude ont montré que les lignes de monofilaments de couleur orange permettaient d'obtenir un plus faible taux de collision des petits manchots avec le filet par rapport aux lignes de monofilaments de couleur claire ou verte. Non seulement le taux de collision était plus élevé avec les lignes de couleur claire ou verte, mais l'étude a aussi révélé que les petits manchots persistaient à vouloir nager à travers les filets clairs ou verts, même après une première collision, fournissant ainsi une indication quant au mécanisme par lequel les oiseaux marins se retrouvent capturés dans les filets maillants. Il en a été conclu que les filets maillants composés de matériaux de couleur orange pouvaient participer à réduire les captures accessoires de manchots et d'autres oiseaux marins dans les filets maillants de surface ou peu profonds. Toutefois, des études approfondies sont nécessaires pour évaluer l'effet de la couleur des filets maillants sur la capture des espèces ciblées.

Le Groupe de travail a rappelé que, selon les estimations, le taux de mortalité des oiseaux marins imputable aux pêcheries au filet maillant est d'au moins 400 000 oiseaux par an dans le monde entier (Zydelis *et al.* 2013), et a soulevé l'importance d'élaborer des outils destinés à atténuer les captures accessoires pour ces pêcheries.

Le Groupe de travail s'est penché sur la définition d'« espèces susceptibles », qui correspond à celle de Zydelis *et al.* (2013), en se fondant sur leur comportement alimentaire ou le taux élevé de mortalités enregistrées en raison des filets maillants. Le Groupe de travail a déclaré qu'il conviendrait sans doute de revoir la définition d'« espèces susceptibles » une fois que les interactions entre les filets maillants et les oiseaux marins seront mieux comprises.

Le Groupe de travail a en outre abordé les résultats liés à l'utilisation de filets de couleurs différentes pour dissuader les manchots d'approcher. Si ces résultats sont encourageants, le Groupe de travail a néanmoins décidé que de plus amples essais étaient encore nécessaires afin d'évaluer l'utilité de doter les filets de différentes couleurs, de les utiliser à plus haute profondeur, d'en connaître les effets sur les taux de capture des espèces ciblées.

Le Groupe de travail a rappelé les conclusions issues d'un atelier tenu en janvier 2015 concernant les méthodes destinées à réduire les captures accessoires d'oiseaux marins, de tortues de mer et de mammifères marins dans les filets maillants. Le [rapport](#) rédigé à l'issue de l'atelier n'a pas manqué de souligner le caractère parcellaire des informations dont nous disposons en matière de captures accessoires dans les pêcheries au filet maillant et a invité les Parties à poursuivre leurs travaux d'observation dans ces pêcheries.

Le Groupe de travail a pris acte des observations de l'« Albatross Taske Force » (ATF) réalisées au Chili en matière de captures accessoires dans les pêcheries au filet maillant.

S'il y est question des cormorans, des fous et des manchots, aucune espèce de l'ACAP n'est concernée.

## 8.1 Recherches prioritaires

Le Groupe de travail a recommandé les recherches prioritaires suivantes :

- i. Réaliser des recherches plus approfondies quant à l'utilisation de filets à fort contraste noir et blanc comme mesure d'atténuation potentielle pour la pêche au filet maillant ;
- ii. Étudier les effets de l'éclairage des filets pour réduire les interactions avec les oiseaux marins ;
- iii. Étudier les effets de l'utilisation de filets de couleurs différentes dans le but de minimiser les interactions avec les oiseaux marins pendant les opérations de pêche en mer, et ce par différentes conditions de lumière et à différentes profondeurs d'immersion ; et
- iv. Tenter de comprendre les effets de la couleur des filets maillants sur l'efficacité de capture des espèces ciblées au sein d'une pêcherie active.

### RECOMMANDATION AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Encourage les Parties et les autres acteurs à prioriser les domaines de recherche identifiés au titre de la section 8.1 et à tenir le Groupe de travail informé de l'évolution de ces recherches relatives au taux de mortalité des oiseaux marins et à l'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries au filet maillant.

## 9. ÉVALUATION DES RISQUES POSÉS AUX ESPÈCES INSCRITES À L'ACAP PAR LES MÉTHODES DE PÊCHE AU FILET ET AUTRES QUE LE FILET MAILLANT ET LE CHALUT

**SBWG7 Doc 11** : résume toute la littérature existante portant sur les interactions des oiseaux de mer avec les engins et les opérations de pêche à la senne coulissante. Les captures accessoires dans la pêche à la senne coulissante comprennent un large éventail d'organismes marins, mais très peu de preuves ont pu être récoltées pour corroborer la présence des oiseaux de mer parmi les captures accessoires générées par ce type d'engins de pêche. Toutefois, un grand nombre de puffins à pieds roses ont été capturés en Australie occidentale dans la pêcherie à la senne coulissante ciblant le pilchard. Les captures accessoires ont généralement lieu lorsque les opérations de pêche se déroulent à forte proximité des zones de reproduction et que les oiseaux approvisionnent les oisillons en nourriture. Cela tend à indiquer que dans certains contextes et à certaines époques, les oiseaux marins sont susceptibles d'interagir librement avec ce type d'engin de pêche. Dès lors, vu le caractère spatial et temporel des interactions observées, la pêche de nuit et des fermetures spatiales devraient permettre d'éliminer les captures accessoires d'oiseaux marins dans ces pêcheries. Grâce à une attention toute particulière pendant les phases de

mise à l'eau et de remontée du filet pendant les opérations de pêche en journée, des mesures d'atténuation ont pu être mises en place, notamment des procédures de remorquage du filet permettant d'éliminer les plis du filet susceptibles de piéger les oiseaux, ainsi que la pulvérisation d'eau. Grâce à ces mesures, les interactions des oiseaux marins ont pu être considérablement réduites dans la pêcherie d'Australie occidentale.

**SBWG7 Inf 11** : reprend, en la résumant, toute la littérature existante portant sur les interactions des oiseaux de mer avec les engins et les opérations de pêche à la senne coulissante. Cet examen s'inscrivait dans le cadre d'une étude plus large que les auteurs avaient préparée au sujet des interactions entre les engins de pêche à la senne coulissante et un certain nombre de taxons non ciblés. Le document **SBWG7 Inf 11** en résume les informations essentielles concernant les oiseaux marins. La gestion des interactions des oiseaux marins dans les pêcheries à la senne coulissante y est détaillée dans le cadre de deux études de cas, et le document propose également une description des mesures d'atténuation qui ont été développées pour réduire la mortalité des oiseaux marins, imputable pour l'essentiel à une seule pêcherie.

**SBWG7 Doc 20 Rev 1** : rend compte des travaux entrepris pour quantifier les captures accessoires d'oiseaux marins dans les pêcheries à la senne coulissante de petite taille au Chili d'une part, et trouver des solutions d'atténuation d'autre part. Une surveillance à bord des navires a été menée entre 2013 et 2015, pour un total de 72 mises à l'eau. Le puffin à pieds roses, qui figure parmi les espèces de l'ACAP, comptait parmi les espèces les plus fréquemment capturées. Les auteurs ont décelé plusieurs points au niveau de la structure des engins de pêche auxquels il convient de prêter une attention toute particulière pour les oiseaux marins : i) les oiseaux sont susceptibles de se retrouver piégés dans le corps du filet en raison de la formation d'un plafond lorsque le coefficient d'armement est trop important ; ii) les oiseaux peuvent s'enchevêtrer dans les sections verticales de la fermeture à glissière et iii) dans le système de cordage horizontal qui lie la ligne des flotteurs au corps du filet. Afin de mener des essais de terrain, un filet a été modifié de façon à réduire le coefficient d'armement ainsi que la taille du maillage au niveau des sections verticales et horizontales de la fermeture à glissière. Les résultats ont été confrontés à ceux obtenus avec un filet traditionnel. Lors de la surveillance simultanée des deux filets, l'expérimental et le témoin, aucune mortalité n'a été enregistrée pour le filet modifié, contre 0,55 oiseau/mise à l'eau pour le filet témoin (1,11 oiseau/sortie).

Le Groupe de travail a félicité l'Instituto de Fomento Pesquero (IFOP) pour ses travaux et l'a encouragé à poursuivre les travaux visant à identifier et à mettre à l'essai les solutions d'atténuation pour la pêche à la senne coulissante. Il a été noté que plusieurs capitaines et armateurs ont manifesté leur intérêt pour l'application de cette mesure d'atténuation. Le prix des filets et les frais encourus pour procéder à leur modification dans le cadre des essais chiliens ont été abordés. Le Groupe de travail a été informé que les coûts entraînés par cette modification sont susceptibles d'être totalement compensés par le processus traditionnel de réparation des filets que ceux-ci doivent subir chaque année, et que cette mesure d'atténuation pouvait même se traduire par une économie en raison de la plus faible quantité de filet utilisée (et de l'amélioration des taux de captures de poissons). L'urgence de trouver des solutions pour pallier les captures accessoires des navires de la flotte chilienne qui pratiquent la pêche à la senne coulissante a été renforcée par le très net chevauchement qui existe entre les zones dans lesquelles ils opèrent et celles où évoluent les espèces d'oiseaux marins, particulièrement le puffin à pieds roses.

Le Groupe de travail a recommandé d'élaborer des avis en matière de meilleures pratiques relatives à l'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries à la senne coulissante, prenant comme point de départ les enseignements tirés desdites études et les meilleures pratiques de l'ACAP en matière d'atténuation, quoiqu'il ait également été noté que ces avis s'inscriraient avec une plus grande pertinence dans le cadre du modèle de « boîte à outils » destiné aux pêcheries de plus petite taille (**point 10 de l'ordre du jour, SBWG7 Doc 12**).

#### **RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Encourage à poursuivre la collecte des données et l'analyse des méthodes d'atténuation présentées.
2. Encourage l'élaboration d'avis en matière de meilleures pratiques relatives à l'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries à la senne coulissante pour la prochaine réunion du GTCA.

### **10. PÊCHERIES ARTISANALES ET À PETITE ÉCHELLE**

**SBWG7 Doc 12** : rappelle qu'il avait été approuvé pendant la sixième réunion du Groupe de travail sur la capture accessoire d'œuvrer à l'élaboration d'un modèle d'avis pour les pêcheries artisanales et à petite échelle impliquant la création d'une « boîte à outils » contenant des méthodes d'atténuation efficaces, au lieu d'adopter une approche prescriptive. Les auteurs fournissent ici la première étape du processus consistant à créer le modèle de « boîte à outils ». Ils livrent des exemples sur la façon de l'alimenter et illustrent son fonctionnement en pratique. Une première catégorisation des avis fut proposée, s'appuyant sur deux versions de la boîte à outils.

Le Groupe de travail s'est prononcé en faveur de l'approche adoptée et la préférence a été accordée au modèle proposé dans le tableau 2 du document **SBWG7 Doc 12**, dont la structure est organisée par méthode de pêche et inclut un code de couleurs déterminant le degré d'efficacité de chaque mesure d'atténuation. Hormis les effets découlant uniquement des résultats obtenus en matière d'atténuation, il a été suggéré d'intégrer également les effets pratiques positifs (p. ex. amélioration des conditions de sécurité de l'équipage). Il a par ailleurs été recommandé de mener d'autres travaux en période intersessionns afin de finaliser et d'alimenter ladite « boîte à outils ».

Le Groupe de travail a reconnu l'importance de la composante sociale qui caractérise les questions de conservation dans les pêcheries concernées, ainsi que le caractère judicieux d'interagir avec d'autres organisations, notamment la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC), elle-même dotée d'une large expérience en matière de gestion des captures accessoires dans les pêcheries à petite échelle.

**SBWG7 Inf 26** : propose une approche en matière de réduction des captures accessoires dans les pêcheries fondée sur des incitants. Les avantages susceptibles de découler de l'étude de la composante sociale favorisant l'application des mesures d'atténuation des

captures accessoires ont tout spécialement été évoqués. Bien que les incitants économiques tels que des compensations et des paiements pour des services écosystémiques puissent théoriquement revêtir une utilité comme outils de conservation en milieu marin, le cadre conceptuel esquissé dans ce document nécessitera d'être davantage développé afin de :

- (i) éviter toute confusion entre les contextes terrestres et marins ;
- (ii) mieux comprendre les approches existantes fondées sur les incitants en matière de captures accessoires d'oiseaux marins en mer ; et
- (iii) identifier d'autres possibilités pour la mise en œuvre d'incitants positifs et négatifs comme catalyseurs destinés à générer un changement de comportement parmi les opérateurs de pêche.

#### **RECOMMANDATION AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve la poursuite des travaux intersessions destinés à favoriser l'élaboration d'un modèle de « boîte à outils » destiné à fournir des avis en matière d'atténuation applicables à la pêche artisanale et à petite échelle.

### **11. LA TECHNOLOGIE LASER POUR REDUIRE LES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS**

**SBWG7 Inf 12** : livre les premiers résultats relatifs à l'utilisation de lasers de classe 4 en vue de minimiser le taux de captures accessoires sur un chalutier opérant dans le Pacifique Nord. Aucune réaction n'a pu être décelée chez les oiseaux marins pendant la journée. Quant aux réactions de nuit, elles n'étaient pas les mêmes d'une espèce à l'autre, ni entre les oiseaux qui venaient se nourrir directement des déchets et ceux qui suivaient simplement le navire. Il convient de pousser plus avant les recherches afin de valider les conditions précises dans lesquelles l'utilisation d'un laser est susceptible de se révéler efficace en tant qu'outil d'atténuation des captures accessoires, notamment en améliorant le contraste visuel du laser pendant la journée.

Le Groupe de travail a noté que ces premières conclusions laissaient penser que les lasers ne constituaient pas une mesure d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins très efficace pour les opérations de pêche au chalut. Le Groupe de travail a accepté de porter les conclusions issues des recherches à l'attention du Comité consultatif et a signalé qu'il maintenait ses préoccupations liées au bien-être des oiseaux.

#### **RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Prenne acte que le GTCA a préalablement reconnu que cette technologie présentait une utilité potentielle pour les différents types d'engins, bien qu'il ait

recommandé que les questions liées au bien-être des oiseaux soient résolues avant que des essais supplémentaires en mer ne soient entrepris ou que l'industrie n'adopte cet outil.

2. Prenne acte que les recherches préliminaires relatives à l'utilisation de lasers dans la pêche chalutière du Pacifique Nord n'ont pas permis de détecter une quelconque réaction chez les oiseaux pendant la journée, et que les réactions pendant la nuit variaient d'une espèce à l'autre et entre les oiseaux qui venaient se nourrir directement des déchets de poissons et ceux qui suivaient simplement le navire.
3. Prenne acte que le GTCA nourrit toujours des préoccupations quant au caractère sûr et efficace de la technologie laser en tant qu'outil d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins.

## 12. INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ACAP : CAPTURES ACCESSOIRES DES OISEAUX DE MER

**SBWG7 Doc 05** : rend compte des progrès intersessionnels réalisés relativement à la poursuite de l'élaboration des indicateurs de l'ACAP en matière de captures accessoires d'oiseaux marins, à la collecte des données requises, aux approches méthodologiques et aux exigences en matière de communication des informations. Les orientations contenues dans ledit document se font le reflet de la recommandation formulée à l'occasion de la sixième réunion du GTCA selon laquelle les Parties, plutôt que de fournir des données brutes ou agrégées, pouvaient soumettre les estimations en matière de captures accessoires qu'elles avaient elles-mêmes réalisées par dérivation des données. Ledit document présente un certain nombre de lignes directrices concernant la réalisation de ces estimations. Les deux principales composantes de l'indicateur de capture accessoire, et la base de travail pour la soumission d'estimations par les Parties et les États de l'aire de répartition, sont : 1) les taux de captures accessoires d'oiseaux marins, et 2) les estimations du nombre total d'oiseaux tués chaque année dans chaque pêche. Le document esquisse également la base de travail pour l'élaboration d'un cadre pour la soumission des rapports par les Parties et propose de mettre en place une période d'essai en la matière en vue de la huitième réunion du GTCA et de la dixième réunion du Comité consultatif.

**SBWG7 Inf 21** : informe que la Nouvelle-Zélande a élargi ses extrapolations sur les captures accessoires en vue d'inclure l'année de pêche 2013-2014. La série d'extrapolations la plus récente a employé une méthode d'extrapolation simplifiée (taux basé sur les strates) qui fonctionne avec toutes les espèces d'oiseaux marins, ce qui diffère du procédé qui était utilisé auparavant. Le document souligne que l'évaluation du risque quantitatif auquel a procédé la Nouvelle-Zélande (qui sous-tend le PAN-Oiseaux marins de la Nouvelle-Zélande) a à nouveau été réalisée en 2015, et informe de la volonté de prévoir une nouvelle évaluation dès que certains aspects de la méthode, comme la possibilité d'inclure les tendances démographiques des oiseaux marins, auront été examinés. Le document signale que la Nouvelle-Zélande envisage de mener une évaluation quantitative des risques pour les oiseaux marins, prenant en compte les risques que fait peser la pêche sur toutes les espèces de l'ACAP à travers l'hémisphère Sud. La proposition actuelle vise à reproduire

l'approche quantitative de la Nouvelle-Zélande sur la base des résultats obtenus en 2016, et à l'affiner en 2017.

Le Groupe de travail a salué les documents qui ont été présentés et s'est prononcé en faveur de l'approche qui a été exposée pour l'élaboration d'un cadre pour la soumission des rapports par les Parties. Il a de plus proposé de mettre en place une période d'essai en la matière en vue de la huitième réunion du GTCA et de la dixième réunion du Comité consultatif. Parmi les améliorations proposées figuraient l'enregistrement de données à la fois au moment de la remontée que de la mise à l'eau, faisant ainsi écho aux recommandations formulées dans le document **SBWG7 Doc 18** (examiné au titre du point 6 de l'ordre du jour), ainsi que la mise à disposition d'informations relatives à la proportion de navires dans chaque pêcherie qui utilisent différentes séries de mesures d'atténuation. Les difficultés potentielles liées à l'interprétation des résultats issus des analyses de données réalisées au niveau des lignes ont été soulignées, et il a été convenu que le processus qui serait finalement adopté devrait être transparent et permettre l'examen des résultats par les pairs.

L'Argentine a salué les auteurs pour leur travail dans le cadre du document **SBWG7 Doc 05**, ainsi que les importants progrès engrangés en période intersessionns qui ont permis d'identifier des informations d'une grande pertinence pour l'ACAP. Deux commentaires ont été formulés, lesquels revêtent un intérêt tout particulier à la fois pour l'ACAP et les Parties : Tout d'abord, le niveau de présence des observateurs peut varier entre les pêcheries et se montrer insuffisant pour permettre l'extrapolation nécessaire à la réalisation d'une estimation valable pour toutes les pêcheries. Cela peut avoir pour conséquence de réduire le nombre de pêcheries à propos desquelles des données sont transmises à l'ACAP. Quoi qu'il en soit, le modèle de déclaration des données devrait offrir la possibilité de signaler les captures d'oiseaux observées dans chacune des pêcheries, bien que l'on puisse aussi comparer le taux de mortalité ou effectuer une extrapolation à partir du nombre total d'oiseaux capturés. Plusieurs pays déploient des efforts remarquables pour récolter des données, ce que l'on pourrait considérer comme le signal ou l'indication de l'existence d'un problème ou comme une opportunité pour renforcer ces efforts. Sans compter que pour certaines pêcheries, il s'agit là probablement des seules informations qui existent. D'autres membres du GTCA ont approuvé ces commentaires. La Nouvelle-Zélande a indiqué qu'elle s'était efforcée de représenter les pêcheries moins communément observées en regroupant les données de plusieurs années.

BirdLife International a soutenu les conclusions énoncées dans le document **SBWG7 Doc 05** et a épinglé plusieurs points de moindre importance qui seront traités en période intersessionns. L'organisation a aussi attiré l'attention sur le tableau récapitulatif que la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT) utilise pour rendre compte des captures accessoires, et a laissé entendre que ce document mériterait à l'avenir de faire l'objet de toute l'attention du groupe intersessions. Par ailleurs, BirdLife International a également déclaré que la présentation graphique des informations relatives aux captures accessoires figurant dans le document **SBWG7 Inf 21** était claire et pratique, et a proposé de l'insérer dans les lignes directrices fournies aux Parties de l'ACAP pour la déclaration des données. Toutes les questions évoquées feront l'objet de l'attention du groupe intersessions dans le cadre de futurs travaux, et des membres du GTCA issus de plusieurs Parties, dont le Chili et l'Argentine, ont affirmé leur volonté de contribuer à ces futurs travaux intersessionns.

## RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve les lignes directrices relatives à la réalisation d'estimations en matière de captures accessoires d'oiseaux marins et à la transmission des résultats et des informations afférentes au Secrétariat de l'ACAP.
2. Approuve la poursuite de l'élaboration des modalités de déclaration des données relatives aux captures accessoires d'oiseaux marins dans le cadre du mécanisme national de transmission des données, de façon à pouvoir transmettre des informations liées aux indicateurs qui ont été élaborés.
3. Approuve les travaux intersessions proposés visant à tester le système et à en rendre compte à l'occasion de la prochaine réunion du GTCA et du CC, de manière à pouvoir formuler une recommandation ferme pendant la RdP6.

## 13. COORDINATION DES ACTIVITÉS LIÉES AUX ORGP

**SBWG7 Doc 15** : fait état des progrès réalisés dans le contexte du plan 2013-2016 relatif à la Stratégie de dialogue de l'ACAP avec les ORGP et la CCAMLR, en les confrontant aux progrès signalés dans le document **SBWG6 Doc 11 Rev 1**. Ce compte-rendu a soumis à discussion une liste révisée des actions à mettre en place pour le plan de la prochaine période triennale.

**SBWG7 Doc 23** : explique comment les résultats issus du groupe intersessions 2013 de l'ACAP sur les ORGP ont été mis en œuvre par le Groupe technique sur les mesures d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer de la CCSBT de novembre 2014, et suivants. L'atelier de la CCSBT a recommandé, dans le cadre des examens relatifs à l'efficacité des mesures d'atténuation, d'accompagner la surveillance régulière des taux de captures accessoires et du nombre total d'oiseaux tués, réalisée par les ORGP, d'une évaluation par les ORGP thonières, régulière et plus détaillée, de l'impact sur les oiseaux marins (**SBWG Inf 16**). Les résultats seront mis en œuvre en 2016 et dans les années suivantes dans le cadre des examens relatifs aux oiseaux de mer réalisés par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central (CPPOC). Ces examens doivent débiter en 2016, et par le truchement de BirdLife Afrique du Sud dans le cadre du projet « Common Oceans Tuna » (voir ci-après).

**SBWG Inf 14** : explique comment BirdLife Afrique du Sud met en œuvre le volet « capture accessoire d'oiseaux marins » du projet « Common Oceans Tuna ». Les principaux objectifs de ce volet consistent à : renforcer l'adoption de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins par les flottes palangrières pélagiques des océans Atlantique et Indien ; renforcer la capacité des institutions nationales à gérer et à analyser les données relatives aux captures accessoires d'oiseaux marins ; et faciliter l'évaluation commune par les ORGP thonières de l'impact sur les oiseaux marins. Ces objectifs sont

poursuivis grâce à des ateliers de sensibilisation nationaux, à des ateliers de formation destinés aux observateurs, à un projet pilote en matière de communication mise en œuvre dans les ports de Cape Town en Afrique du Sud, et à la tenue en 2016-2018 d'ateliers visant à rassembler toutes les ORGP thonières autour d'une évaluation commune des captures accessoires d'oiseaux marins.

**SBWG7 Inf 15** : présente un rapport relatif à une réunion du Groupe de travail des experts des ORGP thonières qui s'est tenue en janvier 2015, et dont le but était de dégager et d'harmoniser des normes minimales pour la collecte par les ORGP thonières de données relatives aux captures accessoires imputables à la pêche palangrière. Il a été noté que l'identification de ces normes minimales est encore en cours. Le rapport est consultable [ici](#).

Le Groupe de travail a pris acte de la liste des futures activités potentielles figurant dans le document **SBWG7 Doc 15** et les a regroupées pour former la liste ci-après, qui reprend les domaines clés priorités sur lesquels il faut communiquer avec les ORGP (la liste des activités proposées dans le cadre de ces domaines prioritaires figure en **ANNEXE 5**).

1. Participer aux examens des ORGP visant à évaluer les mesures prises en faveur des oiseaux marins (y compris les futurs examens de la CICTA, de la CTOI et de la CPPOC, ainsi que les évaluations en matière de captures accessoires d'oiseaux marins menées conjointement par les ORGP thonières).
2. Renforcer les mesures des ORGP (y compris la promotion des avis révisés de l'ACAP en matière de meilleures pratiques).
3. Améliorer la collecte, par les ORGP, de données relatives aux captures accessoires, renforcer les exigences en matière de communication des informations, et insérer des éléments adéquats en matière d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins dans le système de contrôle de conformité des ORGP. Renforcer la participation de l'ACAP par l'élaboration de produits spécifiques à l'ACAP (p.ex. des avis en matière d'indicateurs relatifs aux captures accessoires d'oiseaux de mer ou de surveillance électronique liée aux oiseaux de mer).

Le Groupe de travail a noté l'importance pour l'ACAP de garantir que la communication avec les ORGP soit la plus efficace possible, et que l'un des mécanismes clés pour y parvenir consiste à établir une collaboration avec les autres organisations de ce type (p. ex. la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines) et les Parties de l'ACAP. Cette collaboration nécessitera d'être préparée suffisamment longtemps à l'avance afin de permettre d'élaborer une communication et une stratégie efficaces.

Le Groupe de travail a été ravi d'apprendre que le Dr. Kotaro Yokawa, le président du Sous-comité sur les écosystèmes de la CICTA (évaluation des captures accessoires et mesures d'atténuation), avait l'intention de participer aux prochaines réunions du Groupe de travail afin de renforcer les relations entre l'ACAP et la CICTA sur toutes les questions concernant l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins. Le Groupe de travail s'est réjoui à l'idée de collaborer avec le Dr. Yokawa et le sous-comité qu'il préside.

## RECOMMANDATION AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Soutienne la mise en œuvre des domaines clés prioritaires destinés à favoriser le dialogue avec les ORGP, tels qu'ils sont indiqués en **ANNEXE 5**, et fournisse les ressources nécessaires à ces travaux.

## 14. SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

**SBWG7 Doc 06** : rend compte des travaux intersessions relatifs à l'étude des avantages et des limitations de la surveillance électronique (SE). Le document évalue la potentielle efficacité de la SE pour la surveillance d'une série de variables associées à la capture accessoire d'oiseaux marins, et propose des avis en matière de meilleures pratiques pour soumission au Groupe de travail.

**SBWG7 Inf 17** : fournit des informations relatives au programme de surveillance électronique mis en place dans les pêcheries gérées par le Commonwealth relevant de la juridiction australienne. À l'issue de ce programme, la SE est apparue comme un outil de contrôle rentable qui améliore la précision et la fiabilité des données des livres de bord.

**SBWG7 Inf 18** : rend compte des résultats d'une expérience menée en 2015 en Nouvelle-Zélande par Southern Seabirds Solutions visant à évaluer l'efficacité de l'observation vidéo dans la pêcherie palangrière côtière de fond, grâce à l'utilisation d'oiseaux factices. L'expérience a démontré que l'observation des oiseaux factices sur l'image était fiable, bien qu'imparfaite. Six interactions avec des oiseaux de mer ont été enregistrées. Trois d'entre elles ont été identifiées au niveau des espèces, et les trois autres au niveau du groupe d'espèces.

**SBWG7 Inf 19** : rend compte d'un projet pilote en matière de SE mené par le Service national des pêches maritimes des États-Unis dans la pêcherie palangrière du flétan du Pacifique. Le degré d'exactitude avec lequel les espèces ont pu être identifiées oscillait entre 10 et 76 % en fonction du taux de rafraîchissement de l'image et d'autres caractéristiques. Afin de pouvoir identifier les oiseaux marins avec une plus grande précision, les armateurs sont enjointes de garder l'oiseau capturé accidentellement pendant au moins deux ou trois secondes à l'image. D'autres travaux seront menés en 2016 dans le cadre de la surveillance des oiseaux marins et de la surveillance du respect des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins.

Le Groupe de travail a abordé les recommandations émises dans le document **SBWG7 Doc 06** et, vu l'existence de plusieurs types de systèmes de SE, il a été proposé de réviser les recommandations comme suit :

- i. La conception des systèmes de SE, ainsi que les procédures régissant leur déploiement, doit offrir la garantie que les images seront enregistrées et stockées de façon à empêcher tout acteur externe de les falsifier, et en toute sécurité afin de permettre un visionnage ultérieur. En outre, l'analyse des images devra se faire par des analystes indépendants.

- ii. Les systèmes de SE devront rassembler des données à échelle fine concernant le jour, l'heure et la localisation du déploiement et de la récupération des engins de pêche.
- iii. Les systèmes de SE doivent fournir des images précises des engins de pêche utilisés, de la façon dont ils sont déployés et récupérés. Toutes les opérations de mise à l'eau et de halage devront être enregistrées.
- iv. Les images collectées par les systèmes seront analysées de manière indépendante, de façon à garantir la transparence et la fiabilité du programme de surveillance et de tous les aspects qui y sont liés.
- v. Les systèmes de SE devront fournir des images offrant une vue claire et dégagée des mesures d'atténuation requises par les autorités réglementaires, et elles seront analysées de manière indépendante afin de confirmer que ces mesures sont déployées en toute conformité avec les prescriptions d'usage.
- vi. Les oiseaux marins recueillis vivants à bord du navire devront être traités dans le respect des avis de l'ACAP relatifs au décrochage des hameçons sur les oiseaux marins.
- vii. Des protocoles relatifs à l'identification des oiseaux marins au niveau des espèces devront être élaborés et appliqués, le cas échéant. Ces protocoles peuvent inclure, mais sans s'y limiter, de conserver la carcasse ou un échantillon du plumage ou des muscles à des fins d'analyse ultérieure une fois de retour au port, ou d'enjoindre à l'équipage de maintenir l'oiseau en face de l'une des caméras du système de SE afin de faciliter l'identification de l'espèce lors de l'analyse des images. Les protocoles doivent inclure les lignes directrices et les protocoles figurant dans le Guide d'identification de l'ACAP pour les captures accessoires d'oiseaux marins, le cas échéant.
- viii. Dans l'idéal, l'élaboration de systèmes de SE devrait inclure une phase de pré-mise en œuvre au cours de laquelle les différentes parties prenantes œuvreraient de concert pour résoudre les défis liés à l'application du système, ainsi qu'un processus permettant de fournir des commentaires à l'égard justement de la façon dont le système est mis en place.

S'agissant des prochaines étapes, le Groupe de travail a noté qu'il serait utile d'étayer le document **SBWG7 Doc 06**, en vue éventuellement de créer un produit que les Parties de l'ACAP seraient susceptibles d'exploiter, de même que d'autres acteurs (p.ex. les ORGP), afin d'inciter les initiatives en matière de SE à inclure des objectifs en lien avec les captures accessoires d'oiseaux de mer. À imaginer que le document **SBWG7 Doc 06** soit effectivement développé plus avant, le Groupe de travail est convenu qu'il serait judicieux d'y ajouter :

- des citations d'études sur lesquelles les avis en matière de meilleures pratiques sont fondés ;
- des avis relatifs aux moyens susceptibles d'être mis en place pour le stockage des informations lorsque des navires hauturiers doivent rester en mer pendant de longues périodes, et des avis relatifs aux protocoles de transmission des données vers l'État du pavillon afin que celles-ci puissent y être analysées (p. ex. par transbordement ou une fois arrivé dans un port) ;

- des avis sur le rôle des armateurs et de l'équipage dans la maintenance de l'équipement ; et
- des avis en matière de plans d'urgence en cas de dysfonctionnement du système de SE.

Le Groupe de travail a noté que l'analyse des images était susceptible de prendre du temps et que cet élément devait être pris en compte dans le cadre de l'établissement du champ d'action de tout programme de SE. Un cas précis survenu aux États-Unis (non évoqué dans le document **SBWG7 Inf 19**) a été signalé, au cours duquel la SE a permis d'identifier l'oiseau capturé accidentellement comme étant un albatros à queue courte, tandis que l'observateur à bord n'était lui pas parvenu à identifier l'oiseau.

Des voix se sont également fait entendre quant à la valeur que les SE peuvent représenter pour contrôler la bonne application des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer, d'autant plus que le risque subsiste de voir des oiseaux capturés accidentellement escamotés à l'œil des caméras pendant les opérations de halage.

Le Groupe de travail a noté que dans le système de SE australien décrit dans le document **SBWG7 Inf 17**, la SE est utilisée dans le cadre d'un processus d'audit visant à renforcer la précision des données des livres de bord, par opposition à d'autres cas où la SE peut être mise à profit pour compléter les données collectées par les observateurs à bord. Les deux cas livrent des données, mais d'une manière différente. Actuellement, l'Australie a mis en place un système d'audit qui combine différentes formes d'audit : audits aléatoires des activités de pêche (10 %), audits des livres de bord relatifs au cas de captures accessoires d'oiseaux de mer (100 %), et audits des navires considérés comme à risque (100 %).

Des travaux en cours au Chili ont déjà permis de démontrer que la SE se révèle un outil utile pour assurer la surveillance des pêcheries artisanales et à petite échelle. Le Chili mène également des discussions avec la NOAA afin d'identifier des systèmes plus adaptés aux pêcheries à petite échelle. ProDelphinus a fait état de travaux en cours au Pérou en vue d'établir des différences entre les données collectées par des caméras et celles collectées par des observateurs présents à bord des navires. Davantage d'informations relatives aux systèmes existants sur le marché et à leur coût sont nécessaires. Finalement, il a en outre été noté qu'il a été proposé de réaliser des essais en matière de SE des captures accessoires d'oiseaux marins à bord de cinq navires au Brésil et en Afrique du Sud, sous l'égide du programme « Common Oceans » du FEM.

#### **RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve les avis que le Groupe de travail a élaborés en matière de surveillance électronique des captures accessoires d'oiseaux marins, au titre des points i à viii ci-dessus.
2. Encourage la poursuite de l'élaboration des avis de l'ACAP en matière de surveillance électronique.

## 15. ÉVALUATION DES RISQUES

**SBWG7 Doc 17:** présente les données relatives à la répartition des oiseaux marins entourant les chalutiers et les taux de capture accessoire dans les eaux adjacentes à la zone fermée dans la mer d'Argentine pour les pêcheries de merlu argentines, ainsi que les habitudes d'alimentation des albatros à sourcils noirs. La fermeture de la zone a eu une influence sur les habitudes d'alimentation des albatros et des pétrels, de telle sorte que le temps consacré par les oiseaux adultes à leur alimentation le long des limites de la zone fermée (où l'effort de pêche était concentré) était plus important que le temps passé au sein de cette zone. Le document recommande que ces zones soient considérées prioritaires pour la mise en œuvre de mesures de conservation et qu'il soit envisagé de développer des réglementations spécifiques visant à atténuer les effets de telles fermetures.

Le Groupe de travail a appuyé la nécessité de tenir compte des éventuels impacts de la fermeture de zones de pêche sur le taux de capture accessoire, et ce en raison des effets de bordure et du déplacement de l'effort de pêche vers les zones adjacentes là où les réglementations en matière d'atténuation de la capture accessoire ou de suivi ne sont pas forcément strictes. Le Groupe de travail a indiqué que les avis actuels de l'ACAP quant aux meilleures pratiques en matière d'atténuation de la capture accessoire dans les pêches à la palangre et au chalut précisent que « *Cette méthode est particulièrement efficace pour des saisons/zones cibles, mais elle peut avoir pour effet de déplacer les efforts de pêche dans d'autres zones ou dans des zones limitrophes peut-être moins bien réglementées, ce qui a pour conséquence d'accroître le taux de mortalité accidentelle dans ces zones* ». Le Groupe de travail est convenu que les documents reprenant ces avis devraient être révisés en vue d'inclure une référence à l'étude mentionnée dans le document **SBWG7 Doc 17**. Le Groupe de travail a également indiqué qu'il serait utile d'obtenir des informations sur les mouvements des navires hors des zones bien réglementées et sur les changements qui peuvent en découler par rapport à l'utilisation des mesures d'atténuation, mais il a reconnu que ce serait difficile à exécuter. Enfin, le Groupe de travail a encouragé les Parties à tenir compte de ces effets de déplacement lors de la planification et de la conception des fermetures temporelles et spatiales.

Le Royaume-Uni a fourni une déclaration en rapport avec la Figure 1 du document **SBWG7 Doc 17 (ANNEXE 6)**.

**SBWG7 Doc 19 Rev 1** : reprend les résultats de la première analyse des données relatives à la capture accessoire dans les flottes de chalutiers dans le sud du Chili. Les données ont été récoltées entre septembre 2012 et décembre 2014. Quelque 92% des oiseaux capturés étaient des albatros à sourcils noirs. L'ampleur de la capture accessoire d'oiseaux marins montre une correspondance claire entre les taux de capture les plus élevés et les efforts de pêche des flottes de chalutiers, entre 45°S et 47°S et entre juin et septembre. Les observations ont été menées sur une petite partie de la flotte et ne portaient pas particulièrement sur les collisions avec les chaînes et les troisièmes câbles (de sonde), qui pourraient sans doute augmenter le taux de captures estimé. Les résultats présentés appuient l'inclusion des pêcheries chiliennes dans le Plan d'action national chilien - Oiseaux marins (PAN-AM Chili).

Le Groupe de travail a félicité les auteurs de ce document important, et a soutenu les plans visant à approfondir la recherche en vue d'obtenir de meilleures estimations en matière de capture accessoire et d'étudier le développement de mesures d'atténuation adaptées. La

proposition d'inclure les pêcheries au chalut dans le Plan d'action national chilien - Oiseaux marins (PAN-AM Chili) a reçu le soutien du Groupe de travail. Le Groupe de travail a par ailleurs encouragé la collaboration entre les Parties pour échanger des informations et de l'expertise sur les protocoles en matière de collecte de données visant à quantifier les impacts négatifs de la pêche au chalut sur les oiseaux marins.

**SBWG7 Doc 22:** décrit les travaux de recherche actuellement menés par l'Australie, qui consistent à comparer la distance jusqu'à laquelle vont les albatros à partir de l'île Macquarie avec les données connues sur les efforts de pêche. Le document incite les Parties à soutenir la communication de données sur les efforts de pêche, en particulier pour les latitudes plus hautes, au large des côtes sud-américaines. Une série de Parties à l'ACAP, de pêcheries régionales et d'organes de conservation contribuent déjà à cette recherche. La réussite de cette recherche permettra d'étendre les analyses et permettre de procéder à une évaluation de l'intégralité de l'océan Austral, en collaboration avec les chercheurs français et chiliens. Cette collaboration jettera les fondations d'un renforcement des capacités ultérieur et augmentera l'éventail de possibilités à la disposition de tous les détenteurs de données concernés.

Le Groupe de travail est convenu que le type de collaboration envisagé dans le document **SBWG7 Doc 22** était une bonne manière pour l'ACAP de faciliter la coopération internationale visant la conservation des albatros et des pétrels. Accéder à l'effort de pêche a longtemps constitué un obstacle à l'évaluation des impacts de la pêche sur les oiseaux marins. Le Groupe de travail a recommandé que toutes les Parties et tous les États de l'aire de répartition contribuent à cette recherche en fournissant des données pertinentes sur l'effort de pêche afin que celles-ci soient utilisées dans les évaluations régionales et mondiales, et qu'ils collaborent activement à ces processus.

**SBWG7 Inf 20 :** décrit l'ensemble des outils développés en vue de s'assurer que les connaissances disponibles sur la biologie et l'écologie des oiseaux marins permettent de comprendre et de gérer les menaces marines posées aux oiseaux marins de Nouvelle-Zélande. Ces outils peuvent servir à identifier et à établir des priorités parmi les lacunes présentes dans les connaissances actuelles qui limitent notre compréhension des menaces marines. Les travaux de recherche à venir pourront ainsi s'articuler autour de ces domaines. L'éventuelle utilisation des outils de priorisation a été illustrée par l'usage de taxons pour l'albatros reproducteur en Nouvelle-Zélande. Les outils de cartographie spatiale et de modélisation démographique sont désormais disponibles gratuitement en ligne.

**SBWG7 Inf 27 :** présente les résultats d'une étude portant sur les facteurs favorisant les captures accessoires dans la pêche palangrière pélagique hauturière du thon à Hawaï, qui entraîne la capture de centaines d'oiseaux chaque année, principalement des albatros de Laysan et à pieds noirs. Depuis l'adoption de réglementations en 2001, le taux de captures d'oiseaux marins a diminué de 74%. Au cours de la dernière décennie, les niveaux de capture ont toutefois augmenté en raison de la tendance à l'augmentation observée dans l'effort de pêche, ainsi que dans les taux nominaux de capture d'oiseaux marins. Le nombre d'albatros observés à proximité des navires est en hausse, probablement en raison du déclin de la productivité régionale des océans. Ceci pourrait également avoir contribué à l'augmentation des taux de capture accessoire des oiseaux marins. Des deux options pouvant permettre la réduction de la capture accessoire qui respectent les exigences réglementaires, la mise à l'eau de filets par le côté du navire combiné au lestage des lignes

offraient des résultats plus probants pour réduire la capture accessoire que les appâts teints en bleu.

Le Groupe de travail a noté que les résultats de l'étude sur la pêcherie palangrière pélagique d'Hawaii confirmaient les avis actuels de l'ACAP quant aux meilleures pratiques. Ceux-ci indiquent en effet que l'utilisation combinée de la mise à l'eau des filets par le côté du navire et de lignes lestées est plus efficace que les appâts teints en bleu pour réduire la capture accessoire des oiseaux marins dans le Pacifique Nord. Le Groupe de travail s'est senti encouragé par les conclusions de l'étude indiquant que l'utilisation de lignes lestées est désormais une pratique bien intégrée dans cette pêche, puisque le lestage de lignes est utilisé par les navires même dans les zones où son utilisation n'était pas obligatoire.

**SBWG7 Inf 01** : documente le vaste chevauchement entre les navires de pêche à la senne artisanaux et industriels visant les sardines et les anchois, et les zones d'alimentation du puffin à pieds roses au cours de la saison de reproduction au Chili. Ces zones de chevauchement se situent à proximité de Valdivia, et correspondent aux principales aires d'alimentation de l'espèce. Elles constituent également la principale zone de pêche au sein du Chili. Les données enregistrées sur les captures accessoires d'oiseaux marins provenant tant des pêcheries artisanales qu'industrielles, montrent que cette question revêt un caractère prioritaire qui nécessite d'être étudié plus en profondeur.

**PaCSWG3 Inf 03** : indique que bien que seuls 30% des puffins à pieds roses suivis aient migré au Pérou pour l'hiver, la population a, dans l'ensemble, passé près de la moitié de la période de non --reproduction dans cette zone, en tenant compte des escales post- et pre-reproductives ensemble avec un temps cumulé au large de l'Amérique du Nord. Dès lors, l'océan au large du Pérou sert de goulot migratoire et prend une importance disproportionnée pour toute la population reproductrice. En raison de cette importance disproportionnée des eaux péruviennes pour le puffin à pieds roses, la région devrait être jugée hautement prioritaire pour ce qui concerne l'évaluation et l'atténuation des menaces marine, comme la mortalité résultant des captures accessoires au cours de pêches.

Le Groupe de travail a félicité les auteurs du document sur les puffins à pieds roses, et a encouragé la poursuite des travaux sur le sujet afin de contribuer à l'amélioration des connaissances sur les menaces marines qui peuvent se poser à cette espèce nouvellement inscrite à l'ACAP.

**PaCSWG3 Doc 04** : fournit une évaluation du statut de la population reproductrice pour l'albatros des Galapagos dans les deux colonies principales aux Galapagos, en Équateur, à savoir à Punta Cevallos et à Punta Suarez, toutes deux situées sur l'île Española. Outre les recommandations liées au suivi continu de la population sur l'île Española et à l'examen de l'octroi du statut prioritaire de la population reproductrice, le document **PaCSWG3 Doc 04** recommande de procéder à une évaluation des activités d'observation des pêches existantes dans le Pacifique tropical occidental, où l'albatros des Galapagos se nourrit, afin de déterminer si cela suffit à déceler l'existence de captures accessoires. Le document recommande par ailleurs d'inciter les parties prenantes à mener une révision complète du Plan d'action pour l'albatros des Galapagos, notamment des questions concernant les interactions entre cette espèce et les pêcheries.

Relativement à la question des menaces liées aux captures accessoires d'oiseaux marins, le Groupe de travail a indiqué que l'American Bird Conservancy et les partenaires équatoriens continuaient à documenter les impacts de la capture accessoire de l'albatros des Galapagos

et d'autres oiseaux marins résultant de la pêche au merlu démersale opérée par des petits navires, à Santa Rosa et dans les ports alentours. Le développement et l'utilisation de mesures d'atténuation portant sur la pose des lignes (la méthode NISURI) et des ateliers dans les communautés de pêcheurs utilisés pour améliorer l'adoption de ces mesures dans cinq ports sont promus par le biais de ces partenariats.

**SBWG7 Inf 13** : présente les résultats d'un programme de recherche interdisciplinaire visant à décrire et analyser les informations relatives aux captures intentionnelles d'albatros des Galapagos dans le nord du Pérou au large par les petits pêcheurs. Sur la base d'entretiens menés en 2008, il a été estimé qu'entre 16 et 24 albatros des Galapagos avaient été capturés de manière intentionnelle par des navires au départ du port de Salaverry depuis 2006. Parmi les raisons sous-tendant la capture des albatros figurent l'insuffisance de vivres à bord lors de longues sorties de pêche, la collecte de bagues sur les oiseaux bagués, le développement d'un goût pour la chair de ces oiseaux, et même l'ennui. L'attitude des pêcheurs dénote un manque de connaissance du statut de conservation des albatros, et met en lumière la nécessité de renforcer le rôle des organisations locales existantes qui sont impliquées dans les activités d'éducation et de conservation.

Le Groupe de travail a reconnu qu'il était difficile d'obtenir des estimations de la capture accidentelle des oiseaux marins, et de gérer cette menace. L'approche pluridisciplinaire adoptée dans cette étude, et plus particulièrement l'intégration de recherches en sciences sociales, a été perçue et soulignée comme particulièrement bénéfique à cet égard. Le Groupe de travail a recommandé l'utilisation d'approches similaires dans l'examen, plus largement, de la nature et de l'ampleur de la capture intentionnelle d'espèces inscrites à l'ACAP, et de la meilleure manière de traiter les questions identifiées au cours de cet examen.

**PaCSWG3 Inf 04** : présente les conclusions d'un projet financé par l'ACAP visant à évaluer les différentes approches permettant de prévoir le chevauchement entre la répartition des oiseaux marins en mer et les efforts de pêche. Le document a été examiné plus en détail au cours de la troisième Réunion du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation. À cette occasion, les résultats ont été discutés dans le contexte des manquements liés à la prédiction de la répartition des oiseaux marins et le chevauchement relatif avec les opérations de pêche en l'absence de données de suivi pour ces espèces très dispersées.

#### **RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. encourage les Parties et d'autres acteurs à examiner les éventuels effets de bordure lors de la planification et de la conception de zones de pêche fermées.
2. Adopte la mise à jour des documents révisés relatifs à l'atténuation afin qu'ils incluent l'étude récente sur l'impact des pêches fermées sur la capture accessoire des oiseaux.
3. Encourage les Parties à partager des informations et de l'expertise sur les protocoles de collecte de données afin de quantifier les effets négatifs de la pêche au chalut sur les oiseaux marins.

4. Encourage les Parties à communiquer des données sur l'effort de pêche pour les évaluations régionales et mondiales de l'impact des pêcheries sur les oiseaux marins et à collaborer activement à ces processus.

## 16. PAI/PAN - OISEAUX DE MER DE LA FAO

**SBWG7 Doc 13** : présente une révision du Plan d'action international pour la réduction de la prise accidentelle d'oiseaux marins dans les pêches de capture (PAI - Oiseaux de mer), un instrument volontaire créé en 1999, élaboré dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, et géré par le Comité des pêches (COFI). Le PAI - Oiseaux de mer dispose que les pays doivent procéder une évaluation des ses pêcheries afin de déterminer si elles présentent un problème pour les oiseaux marins et, si c'est le cas, développer et adopter un plan d'action national (PAN-oiseaux de mer) pour gérer le problème. La révision a permis d'établir que très peu des 136 États membres du COFI avaient procédé à une évaluation des captures accessoires d'oiseaux marins pour leurs pêcheries, ou avaient conclu qu'un plan national était nécessaire, malgré les preuves indiquant que de nombreux États avaient des pêcheries pour lesquelles le niveau du taux de capture accessoire était préoccupant. Jusqu'à présent, seuls 14 documents qui sont soit un PAN-Oiseaux de mer, soit en possédaient les caractéristiques, ont été rédigés. Ceux-ci ont été préparés par dix États. Quatre autres « plans » présentaient une couverture des pêcheries de l'État incomplète. Huit des 14 plans existants ont été préparés par des Parties à l'ACAP. Les scores pour le niveau de conformité avec les plans nationaux existants et les Lignes directrices techniques produites par la FAO en 2009 étaient assez hauts, et variaient entre 4,0 et 9,5 sur une échelle allant jusqu'à 10. Le score moyen pour l'ensemble des plans nationaux était de 7,0.

La faible quantité de données disponibles à une échelle appropriée a entravé l'évaluation de l'efficacité des plans nationaux pour réduire la capture accidentelle d'oiseaux marins au cours d'opérations de pêche. La révision n'a pas révélé beaucoup de preuves indiquant que le développement de plans nationaux avait conduit à une réduction des captures accessoires d'oiseaux marins dans les États ayant adopté un PAN-Oiseaux de mer, bien qu'il existe des preuves que ça ait été le cas pour trois États. Parmi les points et questions clés qui sont ressortis de cette révision figurent le fait que :

- la moitié des plans nationaux développés à ce jour ont été préparés par des Parties à l'ACAP ;
- le manque de volonté chez nombre d'États membres du COFI de la FAO à s'engager pour le PAI-Oiseaux de mer constitue un obstacle à la réduction de la capture accessoire d'oiseaux marins dans les pêches de capture ; et
- si les plans nationaux produits par les États membres sont conformes aux lignes directrices techniques de la FAO, leur efficacité dans la réduction de la capture accessoire n'a pu être clairement démontrée.

Le Royaume-Uni a félicité les auteurs du document **SBWG7 Doc 13** portant sur un excellent effort visant à traiter un sujet difficile à examiner. Le Royaume-Uni a noté qu'il était difficile de comprendre le fonctionnement de l'Union européenne (UE) et a expliqué que les actions de trois États membres de l'UE parties à l'ACAP (l'Espagne, la France et Le Royaume-Uni) étaient régies par la politique commune de l'UE en matière de pêche. Le plan d'action de

l'UE est donc l'équivalent d'un PAN-Oiseaux de mer pour ces trois pays (et d'autres États membres de l'UE). Pour ce qui concerne les territoires britanniques d'outre-mer, l'un d'entre eux a développé un plan d'action pour la pêche à la palangre et un pour la pêche au chalut, comme présenté dans le document **SBWG7 Doc 13**. Deux autres territoires concernés par l'ACAP avaient examiné la nécessité d'établir un PAN-Oiseaux de mer pour finalement décider qu'un plan officiel n'était pas nécessaire. Le Royaume-Uni n'était pas certain que ces examens de la nécessité d'un PAN-Oiseaux de mer aient inclus une révision générale. Un des territoires a entrepris une série d'actions complémentaires conformes aux orientations relatives aux PAN-Oiseaux de mer. Les trois territoires d'outre-mer britanniques présentent désormais des taux de captures accessoires très bas ou minimes, et œuvraient encore, au besoin, à la réduction des niveaux de capture accessoire (p. ex. : **SBWG7 Inf 25**). Le Royaume-Uni a noté que toutes les actions liées au PAN-Oiseaux de mer étaient conformes au paragraphe 15 des exigences de la FAO relatives aux PAN : « Chaque État est responsable de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de ses PAN-Oiseaux de mer ».

L'Argentine a indiqué que le questionnaire utilisé par la FAO pour le suivi de la mise en œuvre du PAN-Oiseaux de mer était très bref et succinct et qu'il était difficile de décrire la complexité et l'ampleur des objectifs et actions visés dans les PAN. Certains pays, à l'instar de l'Argentine, procèdent à une évaluation régulière des avancées de la mise en œuvre des PAN. Ceci comprend la révision des actions qui ne peuvent avoir un impact direct sur la réduction des interactions entre les pêcheries et les oiseaux marins. Le système de suivi de la FAO n'est donc pas un outil parfaitement adapté au suivi des progrès réalisés.

**SBWG7 Inf 22** : synthétise la mise en œuvre du Plan d'action national de la Nouvelle-Zélande. La mise en œuvre comprend des actions telles que le développement d'objectifs spécifiques à certaines pêches, des plans d'actions visant des espèces spécifiques, des engagements ciblés dans les pêcheries présentant un grand risque pour les oiseaux marins (y compris les formations sur les oiseaux marins et le développement de plans de gestion de navire axés sur les oiseaux marins). La pêche récréative est ciblée pour l'interaction entre la recherche et l'éducation. Les efforts de recherche relativement à l'abondance et à la démographie des oiseaux marins, aux techniques d'atténuation, aux estimations de la capture accessoire et à l'évaluation des risques, se poursuivent.

**SBWG7 Inf 23** : synthétise les mesures d'atténuation établies pour les pêcheries uruguayennes reprises dans les PAN-Oiseaux de mer fraîchement révisées. Pour la pêche à la palangre pélagique, celles-ci consistent en la pose des filets de nuit en combinaison avec au moins l'une des deux mesures suivantes : lignes d'effarouchement ou lestes de  $\geq 60$  g attachés aux lignes secondaires à moins de 1 m de l'hameçon. Les mesures d'atténuation pour la pêche à la palangre démersale visant la légine australe sont : les dispositifs d'éloignement des mammifères et des oiseaux (lignes avec filets) ou le lestage minimum de la ligne (avec une vitesse d'immersion de  $\geq 0,3$  m/s à une profondeur de 10 m) en combinaison avec des lignes d'effarouchement ou une pose des filets nocturne. Dans l'éventualité où d'autres pêches palangrières démersales commenceraient leurs opérations dans un avenir proche, celles-ci se verront dans l'obligation d'utiliser un lestage minimum de la ligne en combinaison avec des lignes d'effarouchement ou la pose nocturne. Pour les pêches au chalut visant le merlu argentin, en vertu de l'approche de précaution, les mesures d'atténuation recommandées pour diminuer la mortalité des oiseaux marins due aux câbles des chaluts sont l'utilisation de lignes d'effarouchement et la réduction des déchets. Les

mesures visant à réduire les captures dans les filets incluent le nettoyage du filet avant de le poser et la réduction du temps d'exposition du filet à la surface de la mer.

**SBWG7 Inf 24** : présente la version traduite de la réglementation brésilienne relative à la pêche palangrière (INI MMA/MPA 07/2014) qui a été adoptée en 2014 afin de réduire la capture accessoire des oiseaux marins jusqu'à un niveau minime, comme le prévoit le PAN brésilien. Conformément aux recommandations de l'ACAP en matière de meilleures pratiques, les mesures consistent en une combinaison de lignes secondaires lestées, de lignes d'effarouchement et de poses nocturnes qui doivent être appliquées simultanément par les navires autorisés à pêcher dans les eaux territoriales brésiliennes, dans la zone économique exclusive (ZEE) et dans les eaux internationales situées sous la latitude 20°S. Il a été souligné que ces mesures étaient établies avec la participation totale de l'ensemble des parties prenantes concernées, notamment les industries de la pêche, le gouvernement et des ONG. La réglementation prévoit des mesures supplémentaires de mise en conformité telles que l'augmentation de la fréquence (à toutes les 20 minutes) de transmission des données VMS et du suivi électronique. Par ailleurs, la possibilité de procéder à des tests des lests coulissants y a été incluse afin d'améliorer la sécurité des pêcheurs.

BirdLife International a indiqué que les efforts ciblés pour la conservation des oiseaux marins ont été déployés par l'Albatros Task Force en Argentine depuis 2009. Ces travaux comprennent un suivi en mer et des essais d'atténuation expérimentaux, du plaidoyer sur terre, et un appui technique au programme d'observation INIDEP. En 2010, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) ont signalé qu'un haut taux de mortalité des oiseaux marins dû à des collisions avec des câbles était associé à la flotte (**SBWG3 Doc 12**), et ont actualisé ces informations en 2011, indiquant l'efficacité des lignes d'effarouchement pour réduire la mortalité (**SBWG4 Doc 13**). En 2013, l'estimation de la mortalité au niveau de la flotte indiquait que 0,237 [CI = 0,140-0,344] albatros à sourcils noirs par heure était tué dans cette pêche, mais que l'introduction des lignes d'effarouchement avait substantiellement fait baisser ce taux de mortalité (**SBWG5 Doc 36**). Ces informations étaient incluses dans le PAN-OM révisé et ont été signalées au GTCA (**SBWG5 Doc 26**). En 2014, le Conseil fédéral argentin de la pêche a demandé qu'une étude pilote soit menée pour évaluer la mise en œuvre pratique des lignes d'effarouchement dans les pêcheries. Fin 2014 et début 2015, une étude pilote de six mois s'est achevée par le biais d'une collaboration les TAAF et l'INIDEP. Aujourd'hui, sept ans après la première évocation du problème lié à la capture accessoire des oiseaux marins et à la pêche, il n'existe toujours aucune réglementation obligeant l'application de mesures d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux marins. BirdLife International a indiqué que l'Afrique du Sud avait mis en place des réglementations en 2006, conduisant à une réduction de 99% de la mortalité des albatros, grâce à l'utilisation de lignes d'effarouchement (**SBWG6 Inf 13**). BirdLife International a encouragé la mise en œuvre de réglementations dans cette pêcherie.

En réponse, l'Argentine a précisé que, à la fin de l'année 2015, le Conseil fédéral argentin des pêches avait reçu le rapport final sur les essais concernant l'utilisation de lignes d'effarouchement à bord des flottes de chalutiers-congélateurs. En conséquence, les mesures proposées sont actuellement en cours de révision. Les mesures d'atténuation proposées devraient être d'application dans la seconde moitié de l'année 2016. Entre-temps, le Groupe de travail dédié aux PAN examinera d'éventuelles autres mesures d'atténuation pour cette flotte et d'autres.

Le Groupe de travail est convenu qu'il y avait de nombreux enseignements positifs à tirer de la rédaction et de la mise en œuvre des PAN, mais qu'il était tout aussi évident que les PAN ne s'étaient révélés efficaces pour motiver des actions que dans un nombre limité d'États. Le petit groupe qui analyse les PAN s'est vu remercier et encourager à poursuivre ses travaux.

D'autres parties du programme de travail relatives aux PAN ont été proposées afin d'être soumises à l'examen du Comité consultatif.

Le Groupe de travail a discuté de la meilleure manière de collecter des informations auprès des Parties quant aux avancées dans la réalisation de leurs PAN.

### **RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Encourage les Parties à l'ACAP qui ne disposent pas d'un Plan national - Oiseaux de mer à élaborer et adopter un plan qui respecte les lignes directrices techniques de la FAO.
2. Encourage les Parties disposant d'un PAN-OM à le réviser et à le renforcer, le cas échéant, afin de garantir une conformité complète avec les lignes directrices techniques.
3. Encourage les Parties à signaler au GTCA des études de cas qui font état d'une réussite et qui soulignent les domaines problématiques, dans lesquels des travaux supplémentaires sont nécessaires et qui pourraient bénéficier d'une collaboration ou de conseils.
4. Procède à une analyse complète de la mise en œuvre de chaque plan au cours de la période intersessions afin d'évaluer son efficacité dans la réduction de la capture accessoire des albatros et des pétrels.

## **17. LISTE DES ESPÈCES INSCRITES À L'ANNEXE 1**

**SBWG7 Doc 25** : rend compte des résultats d'un examen intersessionnels des scores relatifs aux menaces en mer et à la nature migratoire des espèces d'albatros et de pétrels susceptibles d'être pris en compte pour leur inscription sur la liste de l'Annexe 1 de l'ACAP. Plusieurs modifications avaient été recommandées, faisant suite à de nouvelles découvertes scientifiques. Les auteurs ont souligné la nécessité d'apporter des éclaircissements quant à la division en catégories des menaces en mer et aux chevauchements pouvant exister entre les différentes catégories.

Le Groupe de travail est convenu que ces questions devaient être portées à l'attention du CC9 et que les travaux relatifs à la définition des critères devaient se poursuivre en période intersessionnels en coordination avec le GTSPC. Il a également été noté que pour l'examen du critère de la nature migratoire, les cartes figurant dans le manuel de Birds of the World avaient été privilégiées par rapport à celles réalisées par BirdLife International en raison de

leur meilleure accessibilité, bien que ces deux sources présentent les mêmes informations. BirdLife International a fait savoir que ses cartes de répartition seront mises à jour dans les neuf prochains mois dans le cadre de l'examen de la Liste Rouge des espèces menacées de l'UICN.

#### **RECOMMANDATION AU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve la poursuite des travaux intersessionnels relatifs aux critères d'inscription à l'Annexe 1.

### **18. PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'ACAP**

**CC9 Doc 14** : décrit le processus appliqué pour l'allocation des financements dans le cadre du Programme d'allocation des petites subventions et du Programme de détachement, en mettant en exergue les leçons apprises et en formulant des propositions destinées à perfectionner le processus pour les futures requêtes. **AC9 Inf 02** : fournit un résumé des résultats et progrès réalisés dans le cadre des projets de conservation financés par le Comité consultatif par le biais du Programme d'allocation des petites subventions de 2013 (comprenant les rapports manquants pour la période 2010-2012) d'une part, et le Programme de détachement de 2015 d'autre part.

Le Groupe de travail a fait observer que d'excellents progrès avaient été enregistrés et a insisté sur l'importance de ces deux mécanismes dans la promotion des objectifs de l'Accord et du Programme de travail du Comité Consultatif.

### **19. OUTILS ET LIGNES DIRECTRICES**

Deux documents du Groupe de travail ont été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

Tout d'abord le document **SBWG7 Doc 21** qui décrit les avantages et les procédures susceptibles d'être intégrées dans un guide des meilleures pratiques de l'ACAP relatif à la libération d'oiseaux enchevêtrés dans les filets. La probabilité de retrouver les oiseaux marins vivants pendant les opérations de remontée du filet varie considérablement d'un type d'engin de pêche à l'autre, mais est également fonction de la nature même de la pêche (commerciale, artisanale, à petite échelle, récréative, indigène). Ces procédures pourraient venir compléter les informations contenues dans le guide de l'ACAP relatif au décrochage des hameçons et sont le fruit, en partie, d'un code de meilleures pratiques existant issu de l'industrie pour la pêche à la senne de la côte sud de l'Australie occidentale (**SBWG7 Inf 11**). Le deuxième document, le **SBWG7 Doc 21**, recommande quant à lui de se pencher sur l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques relatif à la libération d'oiseaux marins enchevêtrés dans les filets, et d'y accorder les financements nécessaires.

Le Groupe de travail a marqué son soutien en faveur de l'élaboration d'un tel guide. Il a été noté qu'un détachement pourrait être envisagé à cette fin. Le Groupe de travail a également évoqué la pertinence d'utiliser du matériel audio-visuel, bien qu'il ait été noté que très peu de

vidéos d'oiseaux pris vivants dans les filets étaient disponibles. Le partage des protocoles existants et des informations connexes a été vivement encouragé afin de perfectionner le guide des meilleures pratiques relatif à la libération d'oiseaux marins enchevêtrés dans les filets

**SBWG7 Doc 24** : rend compte de l'élaboration de protocoles exhaustifs, bien que simplifiés, pour le prélèvement d'échantillons sur les oiseaux marins capturés accidentellement afin d'évaluer leurs conditions sanitaires globales, les charges polluantes, l'exposition à des maladies ainsi que d'autres informations en matière de données démographiques des populations, de génétique, d'habitudes alimentaires, etc. Ces protocoles ont été transmis sous forme d'aqualaboratoires pratiques aux observateurs à bord des navires en Argentine, au Brésil, au Chili et au Pérou. Ils seront testés sur le terrain au cours de l'année 2016 et les versions améliorées qui en découleront seront présentées à l'ACAP pour être plus largement diffusées.

Le Groupe de travail a insisté sur l'importance de mettre en place des protocoles simples afin d'obtenir des informations utiles sur les oiseaux marins capturés accidentellement. Les Membres des pays concernés ont, de leur côté, souligné l'utilité indiscutable des ateliers afin de déterminer de quelle façon les échantillons peuvent être acheminés vers les laboratoires. Le processus s'est également révélé utile en ceci qu'il a permis d'obtenir la permission des autorités argentines de décharger les oiseaux marins capturés accidentellement, d'impliquer les autorités gouvernementales, les universités et les ONG, et de jeter les jalons pour le prélèvement d'échantillons sur des oiseaux marins au Chili.

#### RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques relatif à la libération d'oiseaux marins enchevêtrés dans les filets et fournisse les fonds nécessaires pour y parvenir.
2. Encourage les pays de l'ACAP à définir les modalités de la mise en œuvre ainsi que les mécanismes de durabilité (p. ex. octroi de temps à cette fin, permission d'entreposer des échantillons à bord et de les décharger aux ports) afin que les observateurs à bord des navires puissent appliquer les protocoles relatifs au prélèvement d'échantillons sur les oiseaux capturés accidentellement, tels qu'ils sont définis dans le document **SBWG7 Doc 24**.
3. Reconnaisse le caractère limité des capacités actuelles de recherche en matière de santé des oiseaux de mer en Amérique du Sud et encourage la mise en place d'un « réseau sanitaire » régional ayant pour vocation une meilleure réalisation des priorités de l'ACAP relatives à la conservation appropriée des échantillons de tissus prélevés sur des oiseaux marins capturés accidentellement.
4. Reconnaisse l'intérêt de tester sur le terrain les protocoles élaborés et prenne en charge la phase pilote de mise en œuvre dans les pays sélectionnés où les autorisations requises ont été obtenues.

## **20. PASSAGE EN REVUE ET INFORMATIONS**

Le Groupe de travail a été informé de l'avancée des travaux sur l'ouvrage visant à rassembler des informations sur les derniers développements en matière de taxonomie, répartition, tendances démographiques, menaces (en mer et sur terre), et la conservation des espèces inscrites à l'ACAP. Cet ouvrage résume une bonne partie des travaux de l'Accord, tout particulièrement ceux des groupes de travail, et a été soumis au magazine *Biological Conservation* en octobre 2015. Les commentaires des réviseurs ont été globalement favorables, et une version révisée fut à nouveau soumise à la fin du mois de mars 2016.

Un extrait relatant les progrès et les priorités en matière de conservation et de gestion des espèces de l'ACAP a été soumis à l'attention de la Sixième Conférence internationale sur les albatros et les pétrels, qui se tiendra à Barcelone en septembre 2016. Il permettra d'exposer les objectifs de l'ACAP, les tendances démographiques mondiales actuelles, les lacunes dans les données relatives aux espèces inscrites à l'Annexe 1, des récits faisant état de réussites en matière d'atténuation, et d'examiner le cadre destiné à identifier et prioriser les pêcheries et les sites de reproduction principaux en vue de prendre les mesures de conservation qui s'imposent.

## **21. PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTCA**

La composante « captures accessoires d'oiseaux marins » du Programme de travail du Comité consultatif pour la période 2016-2018 adopté par la Rdp5 (**CC9 Doc 12**) a fait l'objet d'une révision à la suite des discussions qui se sont tenues au sein du GTCA7. Un petit groupe a estimé que, dans le cadre de cette section du Programme de travail, les actions ci-après devaient être traitées avec la plus haute priorité : 3.1, 3.5, 3.6, 3.9, 3.10, 3.13, 3.18, 3.19, 3.20, 3.21, 5.15, 5.16.

## **22. AUTRES ELEMENTS A PRENDRE EN CONSIDERATION**

L'Australie a requis des Parties et des États de l'aire de répartition qu'ils partagent leurs informations sur la nature et l'ampleur des enchevêtrements d'oiseaux marins dans les lignes d'effarouchement, ainsi que sur les taux de mortalité qui y sont associés. Ces informations doivent inclure les données susceptibles de contribuer à interpréter les raisons qui ont pu mener les oiseaux à se retrouver ainsi enchevêtrés dans les filets.

## **23. ADOPTION DU RAPPORT**

Ce rapport a été préparé à l'attention du Comité consultatif pour examen.

## **24. OBSERVATIONS FINALES**

Le président et le vice-président du Groupe de travail ont remercié les membres et les observateurs pour leurs précieuses contributions à la réunion et à l'élaboration du rapport,

ainsi que les auteurs des excellents articles qui ont été examinés. Le président a également remercié le Chili et le Secrétariat de l'ACAP qui ont mis à la disposition du groupe une excellente salle et les équipements pour la réunion. Le président a remercié la directrice scientifique de l'ACAP, Wieslawa Misiak, pour son aide considérable et son implication dans son travail avec le Groupe de travail durant la période intersessions et à l'occasion de cette réunion. Le Groupe de travail a vivement remercié Sandra Hale et Maria Laura Speziali pour leurs services d'interprétation pendant la réunion. Les membres ont également remercié le président et le vice-président pour leur rôle et leur implication dans le travail du Groupe de travail.

## ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION DU GTCA7 ET MEMBRES ABSENTS

<b>Membres du GTCA</b>	
Anton Wolfaardt	SBWG Convenor, United Kingdom
Igor Debski	Department of Conservation, New Zealand (Vice-convenor)
Tatiana Neves	Projeto Albatroz, Brazil (Vice-convenor)
Joanna Alfaro-Shigueto	Pro-Delphinus, Peru
Jorge Azócar	Instituto de Fomento Pesquero, Chile
Barry Baker	Institute of Marine and Antarctic Studies, Australia
Jonathon Barrington	Australian Antarctic Division, Department of the Environment, Australia
Nigel Brothers	Humane Society International
Sebastián Jiménez	Dirección Nacional de Recursos Acuáticos, Uruguay
Jeffrey Mangel	Pro-Delphinus, Peru
Ken Morgan	Environment and Climate Change Canada, Canada
Gabriela Navarro	Subsecretaría de Pesca y Acuicultura, Argentina
Juan Pablo Seco Pon	Instituto de Investigaciones Marinas y Costeras, CONICET-UNMDP, Argentina
Cleo Small	BirdLife International
Mark Tasker	Joint Nature Conservation Committee, United Kingdom
Barbara Wienecke	Australian Antarctic Division, Department of the Environment, Australia
<b>Membres et conseillers du Comité consultatif</b>	
Luis Cabezas Bravo	Advisor, Chile
Eduardo Espinoza	Representative, Ecuador
Patricia Hurtado	Representative, Argentina
Amanda Kuepfer	Advisor, United Kingdom
Guillermo Luna-Jorquera	Advisor, Chile
Richard Phillips	Advisor, United Kingdom/ PaCSWG Co-convenor
Joost Pompert	Advisor, United Kingdom
Sally Poncet	Advisor, United Kingdom
Anne Saunders	Advisor, United Kingdom
Cristián Suazo	Advisor, Chile
Nathan Walker	Alternate Representative, New Zealand
<b>Observateurs</b>	
Luis Adasme	Instituto de Fomento Pesquero, Chile
William Arlidge	University of Oxford, UK

Rodrigo Claudino	Projeto Albatroz, Brazil
Sarah Ellgen	NOAA Fisheries, USA
Beth Flint	U.S. Fish and Wildlife Service, USA
Esteban Frere	BirdLife International
Edison Garces	Instituto de Fomento Pesquero, Chile
Héctor Gutiérrez	Oikonos Ecosystem Knowledge
Erin Hagen	Island Conservation
Kathryn Huyvaert	Colorado State University, USA
Verónica López	Oikonos Ecosystem Knowledge
Hannahrose Nevins	American Bird Conservancy
Oliver Yates	BirdLife International
<b>Secrétariat</b>	
Marco Favero	Executive Secretary
Wiesława Misiak	Science Officer
John Cooper	Information Officer
Gabriela Blanco	Meeting Staff
<b>Interprètes</b>	
Sandra Hale	OnCall Latam
Maria Laura Speziali	OnCall Latam

<b>Membres absents du GTCA</b>	
Paul Brickle	University of Aberdeen, United Kingdom
Johannes de Goede	Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, South Africa
Andrés Domingo	Dirección Nacional de Recursos Acuáticos, Uruguay
Eric Gilman	Hawaii Pacific University, USA
Elisa Goya	Instituto del Mar del Peru (IMARPE), Peru
Svein Løkkeborg	Institute of Marine Research, Norway
Alexandre Marques	Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Naturais Renováveis
Ed Melvin	University of Washington, USA
Graham Robertson	Australia
Roberto Sarralde	Instituto Español de Oceanografía, Spain
Ben Sullivan	BirdLife International

## ANNEXE 2. RÉSUMÉ RÉVISÉ DES AVIS DE L'ACAP POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES ENGIN DE CHALUTAGE PÉLAGIQUES ET DEMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<h3>RÉSUMÉ DES AVIS DE L'ACAP POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES ENGIN DE CHALUTAGE PÉLAGIQUES ET DEMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER</h3> <p><i>Révision effectuée au cours de la Neuvième Réunion du Comité consultatif :</i></p> <p><i>La Serena, Chili, 9 au 13 mai 2016</i></p>
---	--

Les causes de mortalité dans les pêcheries chalutières sont variées et dépendent de la nature de la pêche (pélagique ou démersale), des espèces ciblées et de la zone de pêche. Les mortalités peuvent être classées en deux grandes catégories : (1) la mortalité liée aux câbles, y compris les collisions avec les câbles de contrôle des filets<sup>1</sup>, les funes<sup>2</sup> et les paravanes ; et (2) la mortalité liée aux filets, qui inclut les morts causées par l'enchevêtrement dans les filets. Il a été démontré que les interactions des oiseaux de mer étaient considérablement réduites par l'utilisation de mesures d'atténuation, notamment la protection des funes, la gestion du déversement des abats et des déchets, et la réduction du temps d'exposition du filet à la surface de l'eau. Les mesures suivantes se sont révélées efficaces pour réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries chalutières et sont recommandées :

### **Déversement des abats et gestion des rejets de poissons**

Dans tous les cas, la présence d'abats et de déchets est le facteur le plus important qui attire les oiseaux de mer vers l'arrière des chalutiers, où ils courent le risque d'interactions avec les câbles et les filets. Il a été démontré que la gestion du déversement des abats et des déchets pendant le déploiement des engins de pêche réduisait la présence des oiseaux de mer. Les mesures de gestion suivantes sont recommandées :

1. Éviter tout déversement pendant le lancer et la remontée ;

<sup>1</sup> Le câble de contrôle du netsonde relie l'échosondeur situé sur la ralingue du chalut au navire.

<sup>2</sup> Les funes sont les câbles utilisés pour tracter le filet.

2. Si possible, convertir les abats en farine de poisson et conserver tous les déchets, en limitant les déversements aux liquides / eaux-vannes afin de réduire au minimum le nombre d'oiseaux attirés ;

3. Lorsque la production de farine à partir des abats et la conservation des déchets ne sont pas possibles, il a été démontré que le traitement des déchets par lots (de préférence à des intervalles de deux heures ou davantage) réduisait la présence des oiseaux de mer à la poupe des bateaux. Il a également été démontré que le broyage des déchets réduisait la présence des grandes espèces d'albatros.

## **Collisions avec les câbles**

### *Funes*

1. Déployer des lignes d'effarouchement des oiseaux pendant les opérations de pêche afin d'éloigner les oiseaux des funes.

### *Câbles de contrôle des filets*

L'utilisation de ce type de câbles est à proscrire. Lorsque leur utilisation est incontournable :

1. Déployer des lignes d'effarouchement des oiseaux pendant les opérations de pêche afin d'éloigner les oiseaux des câbles de contrôle de filet.

2. Installer une poulie coupée [snatch block] à la poupe du navire pour rapprocher de la surface de l'eau le câble de contrôle du filet afin de réduire la longueur de la partie émergée

## **Enchevêtrements**

1. Nettoyer les filets après chaque tir pour enlever les poissons enchevêtrés (« stickers » dans le jargon des pêcheurs anglophones), ainsi que le matériel benthique pour décourager la présence d'oiseaux pendant le lancement de l'engin ;

2. Réduire au minimum le temps où le filet est à la surface de l'eau pendant la remontée en veillant à l'entretien correct des treuils et en appliquant les meilleures pratiques sur le pont ;

3. Pour les engins de chalutage pélagique, resserrer les grandes mailles des ailes (120–800 mm) des filets, pour un poids minimum de 400 kg incorporé dans le ventre des filets avant la mise à l'eau.

Autres mesures recommandées : éviter les zones et les périodes de pointe de l'activité alimentaire des oiseaux de mer. Il convient de noter qu'il n'existe pas de solution unique pour réduire ou éviter la mortalité accidentelle d'oiseaux de mer dans les pêcheries chalutières, et que la méthode la plus efficace est d'utiliser les mesures énumérées plus haut en combinaison. L'enchevêtrement dans les filets pendant la remontée reste l'interaction la plus difficile à atténuer.

## **CONTEXTE**

Les lignes directrices pour les PAI/PAN-oiseaux de mer [IPOA/NPOA-Seabirds] de la FAO ont récemment été modifiées pour prendre en compte l'addition des pêcheries chalutières aux pêcheries palangrières (FAO 2009), signe de la prise de conscience croissante de la mortalité des oiseaux de mer dans les pêcheries chalutières mondiales.

L'ACAP a minutieusement passé en revue la littérature scientifique qui traite de l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries chalutières et le présent document est un condensé de cet examen.

### **ANNEXE 3. AJOUTS RECOMMANDÉS AUX PROTOCOLES D'OBSERVATION POUR UNE DOCUMENTATION PLUS PRÉCISE DES DÉTAILS RELATIFS AUX INTERACTIONS AVEC LES OISEAUX VIVANTS**

1. Pour chaque cas de capture accessoire, les observateurs doivent indiquer si l'oiseau a été capturé pendant la remontée des filets, la mise à l'eau ou si la situation est incertaine.
2. Pour chaque cas de capture accessoire, les observateurs doivent consigner si l'oiseau était mort ou vivant, et dans le cas où il serait vivant, signaler son état sanitaire (p.ex. s'il a l'air faible ou s'il est trempé jusqu'aux os).
3. Pour chaque cas de capture accessoire, les observateurs doivent documenter la longueur de la palangre concernée, de même que sa configuration de lestage (poids des lests et distance à laquelle ils ont été placés à partir de l'hameçon).
4. Outre l'observation des données ordinaires, ajouter des champs couvrant les caractéristiques du navire :
  - a) Distance entre le haleur de la ligne-mère et la poupe du navire.
  - b) Distance entre le(s) dispositif(s) mécanique(s) de remontée de la palangre et la poupe du navire.
  - c) Nombre de dispositifs mécaniques de remontée de la palangre.
5. Les captures survenant pendant le halage et la mise à l'eau, avec une indication précisant si l'oiseau était vivant ou non au moment de la capture, doivent être dûment signalées au sein des réunions internationales pertinentes (remarque : ces données doivent être communiquées de façon à pouvoir relier la capture de l'oiseau (mise à l'eau ou halage) à la mesure d'atténuation qui était appliquée au moment de la capture, y compris pour les opérations nocturnes).

#### **ANNEXE 4. TEXTE RECOMMANDE SUR LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES HAMEÇONS DEVANT ETRE INTEGRE DANS LA REVISION DU RESUME DES AVIS DE L'ACAP EN MATIERE DE MEILLEURES PRATIQUES POUR LES PECHERIES PALANGRIERES PELAGIQUES**

##### **Dispositifs de protection des hameçons**

Les dispositifs de protection des hameçons recouvrent l'ardillon et la pointe de l'hameçon appâté de façon à prévenir les attaques d'oiseaux marins pendant la pose de la ligne, soit jusqu'au moment où une certaine profondeur est atteinte (minimum 10 m) soit pendant une période d'immersion minimale (minimum 10 min.), de sorte que les hameçons appâtés ne sont libérés qu'au-delà de la profondeur de plongée à laquelle la plupart des oiseaux marins se nourrissent. L'ACAP utilise les exigences de performance ci-après afin d'évaluer l'efficacité des dispositifs de protection des hameçons en matière d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins :

- (a) le dispositif protège l'hameçon jusqu'à une profondeur prescrite de 10 m ou après un temps d'immersion de 10 min ;
- (b) le dispositif répond aux normes minimales actuelles recommandées pour le lestage des avançons ;
- (c) des recherches expérimentales ont été entreprises afin d'évaluer l'efficacité, l'efficience et le caractère pratique de la technologie concernée, en confrontant les résultats obtenus aux meilleures pratiques de l'ACAP en matière de critères d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins élaborées pour évaluer et recommander les avis en matière de meilleures pratiques relatives aux mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins.

Les dispositifs qui répondront aux exigences énumérées ci-dessus seront considérés comme faisant partie des meilleures pratiques. À l'heure actuelle, les dispositifs ci-après respectent ces exigences de performance et comptent parmi les meilleures pratiques :

1. « capsule d'hameçon » – Il s'agit d'une petite capsule agissant comme un lest de minimum 68 g et placée à même l'hameçon. Elle a été conçue de façon à protéger l'ardillon et la pointe de l'hameçon pendant la mise à l'eau. Une fois passée la profondeur de 10 m, la petite capsule s'ouvre pour libérer l'hameçon.
2. « Smart Tuna Hook » – Il s'agit d'un bouclier protecteur agissant comme un lest de minimum 40 g et placé à même l'hameçon. Il a été conçu de façon à protéger l'ardillon et la pointe de l'hameçon pendant la mise à l'eau. Passée une période minimale de 10 min à compter de la mise à l'eau, le bouclier protecteur se détache pour libérer l'hameçon.

La validation de ces dispositifs en tant que meilleures pratiques est conditionnelle et valable pour autant qu'ils continuent de répondre aux exigences de performance énoncées ci-dessus.

## **ANNEXE 5. ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LES ORGP**

1. Participer aux examens des ORGP relatifs aux mesures prises en faveur des oiseaux marins (y compris les futurs examens de la CICTA, de la CTOI et de la CPPOC, ainsi que les évaluations en matière de captures accessoires d'oiseaux marins menées conjointement par les ORGP thonières) :
  - a. CTOI – Participer activement à et faciliter la révision de la Résolution 12/06, qui aura lieu à l'occasion de la Douzième réunion du Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires de la CTOI (WPEB12), en septembre 2016.
  - b. CICTA – Participer activement à et faciliter la révision de la Recommandation 11-09, qui aura lieu à l'occasion de la réunion intersessionnels 2016 du Sous-comité des écosystèmes de la CICTA, en septembre 2016. En outre, l'ACAP doit faciliter la transmission des données nécessaires à ce processus en collaborant avec les Parties de l'ACAP qui sont également membres de la CICTA, et d'autres acteurs, en préparation de la réunion du Sous-comité des écosystèmes. L'ACAP déploie également des efforts en vue de soutenir BirdLife International dans la mise à jour de ses données relatives à la répartition/de traçage des oiseaux marins, et d'éviter les chevauchements avec les efforts de pêche de la CICTA. Il s'agit là d'une importante contribution à la révision de la Recommandation 11-09.
  - c. CPPOC – Participer de manière active à la révision 2016 du respect des mesures de gestion relatives aux oiseaux de mer du Comité technique et de contrôle (TCC) de la CPPOC. Encourager le Comité scientifique de la CPPOC à élaborer une méthodologie visant à examiner l'efficacité de la mesure de conservation et de gestion CMM 2012-07, en tenant compte des initiatives semblables déjà entreprises par la CICTA et la CTOI.
  - d. Examen conjoint des ORGP thonières – Soutenir le développement d'une évaluation des risques pour les oiseaux de mer actuellement mené par la Nouvelle-Zélande.
  - e. Il est recommandé que l'ACAP soutienne et facilite le volet « oiseaux de mer » du projet « Common Oceans » de la FAO. Pour ce faire, l'ACAP peut notamment élaborer et fournir des avis et des lignes directrices utiles, ou encore faciliter l'implication active des Parties de l'ACAP dans le projet « Common Ocean ». Il est également fondamental de favoriser l'établissement de liens entre le projet « Common Ocean » et les travaux individuels de chaque ORGP visant à examiner l'efficacité des mesures de conservation des oiseaux marins.
2. Renforcer les mesures des ORGP (y compris la promotion des avis révisés de l'ACAP en matière de meilleures pratiques) :
  - a. CPPOC – Chercher à obtenir l'amendement de la mesure de conservation et de gestion CMM 2012-07 de façon à pousser la pêche du Pacifique Nord à

respecter deux des trois approches ou mesures alternatives figurant dans les avis révisés de l'ACAP en matière de meilleures pratiques pour les pêcheries palangrières pélagiques. S'impliquer dans le processus d'examen relatif à la conception et aux performances des lignes d'effarouchement pour les navires de moins de 24 m, qui doivent faire l'objet d'une révision dans les trois ans à compter de la date de mise en œuvre de la mesure de conservation et de gestion CMM 2015-03.

- b. CPPOC – Continuer à militer en faveur du déplacement de la frontière sud de la mesure de conservation et de gestion CMM 2015-03 du 30<sup>e</sup> parallèle sud vers le 25<sup>e</sup> parallèle sud. Nouer des contacts avec les membres pertinents de la Commission afin de chercher à obtenir l'inclusion de leur ZEE dans le champ d'application de la mesure de conservation et de gestion révisée.
  - c. Toutes les ORGP – À l'issue du GTCA7, l'ACAP devra présenter ses avis révisés en matière de meilleures pratiques d'atténuation, ainsi que les résultats des travaux et des discussions relatifs aux indicateurs de capture accessoire et aux lignes directrices en matière de méthodologie pour l'estimation des taux de captures accessoires.
  - d. CCSBT – Continuer à militer en faveur de l'adoption par la CSSBT d'une mesure de conservation et de gestion contraignante en matière d'oiseaux marins.
  - e. CIATT – Poursuivre les travaux menés entre l'ACAP et les États-Unis relativement à la soumission au cours de la prochaine réunion de la Commission d'une nouvelle proposition en juin 2016.
  - f. CCAMLR – Il est recommandé d'assister aux réunions du Comité scientifique et de la Commission afin de surveiller l'application de sa mesure de conservation en faveur des oiseaux marins et de la renforcer, le cas échéant.
3. Améliorer la collecte, par les ORGP, de données relatives aux captures accessoires, renforcer les exigences en matière de communication des informations, et insérer des éléments adéquats en matière d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins dans le système de contrôle de conformité des ORGP. Renforcer la participation de l'ACAP par l'élaboration de produits spécifiques à l'ACAP (p.ex. des avis en matière d'indicateurs relatifs aux captures accessoires d'oiseaux de mer ou de surveillance électronique liée aux oiseaux de mer).

**ANNEXE 6. DÉCLARATION DU ROYAUME-UNI EN LIEN AVEC LA FIGURE 1  
DU DOCUMENT SBWG7 DOC 17**

« Le Royaume-Uni s'oppose à la publication de la Figure 1 dans le document **SBWG7 Doc 17 Rev 1**, qui place les îles Falkland ainsi que les zones maritimes environnantes dans la zone économique exclusive de l'Argentine (sic). Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à la souveraineté britannique sur les îles Falkland et les zones maritimes environnantes. »